# RIEUX

BULLETIN MUNICIPAL

*Juillet 2023*



Concours photos




CCAS - Plan canicule



Projet "Prévention" - Recreoz

# Sommaire


- Le mot du Maire ..... 03
- Conseil municipal ..... 04//06
  - 26 Janvier 2023 ..... 04-07
  - 16 Mars 2023 ..... 07-09
  - 30 Mars 2023 ..... 10-13
- La vie à Rieux ..... 14//21
- Jeunesse ..... 22//27
- Médiathèque ..... 28//29
- Associations ..... 30//31
- L'agenda ..... 32


## INFOS PRATIQUES

**NUMÉROS UTILES :**

Pompiers : **18**
SAMU : **15**
Police : **17**
Pharmacie de garde : **3237**

**SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE :**
**Tél. 02 99 91 90 69**

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Lundi :** 9h00 - 12h00
**Mardi :** 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
**Mercredi :** 9h00 - 12h00
**Jeudi :** 9h00 - 12h00
**Vendredi :** 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
**Samedi :** 9h00-12h00

**Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les Dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**


**Remerciements :**

La délégation à la communication tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à la création de ce bulletin municipal.

Bien entendu chaque association mais aussi tous les élus de Rieux pour leur travail et leur temps donné à la commune.

Ainsi que Sabrina, Charlène, Valérie et Alexandra pour leurs travaux à la mairie, à la médiathèque et le service jeunesse.

L'imprimerie Armoricaine pour son travail.
Et chaque Rieuxoise et Rieuxois pour sa lecture.

Mais aussi un grand merci à Jean-Pierre COLIN.

**Directeur de la publication :**
Thierry POULAIN

**Commission de rédaction :**
Magali LABBÉ, Stephanie LE NOUAIL, Alexandra MICHEL, Julien ROUXEL, Nadine POTIER et Ludovic KERROUAULT

**Secrétariat :**
Edith COUDE-POULAIN

**Mise en page - Impression :**
RIM Imprimerie
Parc d'activités de la Chaussée - 56220 Malansac


# Le mot du Maire



Rieuxoises, Rieuxois,

Le mois de Mai est arrivé avec son lot de jours fériés tant attendus par les actifs pour profiter pleinement des festivités en extérieur ou du jardin pour planter des fleurs. Les arbres se remplissent de leurs feuilles. Le jardin s'éveille.

En Mai on profite aussi des terrasses. On recommence à manger des fraises et des glaces.

En Mai, on fait ce qu'il nous plait !!

En amont de ce nouveau bulletin municipal, quelques brèves pour vous tenir informés de l'avancement de certains dossiers en cours.

La saison estivale est lancée au camping par Mr et Mme LEGRAND depuis début Avril, l'année s'annonce chargée pour eux puisque beaucoup d'aménagements reste à faire.

Le restaurant du port a également rouvert ses portes, les anciens locataires ayant transmis leur bail à Mr et Mme MAHEAS pour une reprise à la mi-Mai.

La mise en place d'une visite virtuelle via l'utilisation d'un QR code sur votre smartphone permettra aux nombreux visiteurs de flâner sur les sentiers du château afin de découvrir son histoire à travers les siècles et sur le bord de Vilaine ou sera visible notre deuxième exposition photos qui aura pour thème cette année « Morbihan terre de vacances ». Exposition mise en place fin mai début Juin.

Pour les inconditionnels de la petite reine, bonne nouvelle la liaison Rieux Redon est retenue par le Conseil Départemental dans le cadre du schéma d'aménagement cyclable départemental du Morbihan. Cette liaison et deux autres sur le territoire Morbihannais de Redon agglomération ont été jugées prioritaires. Des aménagements seront réalisés par le Conseil départemental au niveau des giratoires d'Aucfer.

La place de la mairie se transforme chaque mercredi matin en place du marché pour notre plus grand bonheur. De nouveaux commerçants ont souhaités investir notre commune pour vendre leurs produits et ainsi diversifier l'offre. La place sera d'ailleurs partagée avec le camion des Marsouins pour apporter une offre de soins au plus près des citoyens.

Les travaux d'aménagements intérieur de la mairie sont achevés et chacun a retrouvé un nouvel espace de travail lumineux et fonctionnel. Le ravalement des murs extérieurs est prévu pour cet été dès que la météo sera propice pour ce type de travail.

Les travaux d'aménagements pour sécuriser les déplacements aux abords de la RD 114 (Tranhaleux le Prieuré) vont démarrer cet automne avec en préambule l'enfouissement du réseau électrique. De même les travaux rue de la Rançon avancent selon le planning établi et doivent être achevés d'ici cet été.

Enfin la municipalité c'est porté acquéreur de la dernière maison avec vitrine dans le bourg (ex-maison GUYODOT). Acté le 30 Mars dernier par délibération en conseil municipal nous envisageons après travaux l'ouverture d'une boucherie pour satisfaire nos concitoyens et ainsi apporter une nouvelle dynamique commerciale dans notre commune.

Je n'oublie pas les festivités qui attirent toujours autant de monde et qui ont repris avec les beaux jours.

A tous je vous souhaite un bel été.

Thierry POULAIN
Maire de Rieux

# CONSEIL MUNICIPAL 26 Janvier 2023

## 1) DCM 2023-01 Redon Agglomération : Convention pour interventions musicales en milieu scolaire

Redon Agglomération assure par son conservatoire des interventions musicales en milieu scolaire, à raison de 3h00 maximum par semaine sur la commune de Rieux.

Pour l'année 2022/2023, le montant annualisé d'une heure hebdomadaire d'intervention s'élève à 2 210.68 €, soit 1 105.39 € à la charge de la commune. Redon Agglomération prend en charge 50% du coût de cette prestation.

La commune de RIEUX bénéficiant de 3h hebdomadaires, le coût s'élèvera à 3 316.16 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- D'approuver le programme d'interventions musicales en milieu scolaire par le Conservatoire de Redon, à raison de 3h00 par semaine.

## 2) DCM 2023-02 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2023

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

| Chapitre | Dépenses (Exemples) | BP 2022+DM | Ouverture par anticipation proposée 2023 |
|---|---|---|---|
| **20 Immobilisations incorporelles** | Etudes projets | 68 976 € | 17 244 € |
| **21 Immobilisation corporelles** | Achat de terrain, rénovation bâtiments, voiries, réseaux, équipement informatique école, médiathèque | 1 247 811.37 € | 311 952 € |
| **23 Immobilisations en cours** | Travaux ferme du couvent, travaux bâtiments, voiries, Rond-point entrée agglomération Rd 114 | 128 853.11 € | 32 000 € |
| **TOTAL** | | **1 445 640.48 €** | **361 196 €** |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2023 de la commune.

## 3) DCM 2023-03 Garantie de prêt

Le conseil Communal :
Vu le Contrat de Prêt N° 141435 en annexe signé entre : ESPACIL HABITAT SA HLM ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de COMMUNE DE RIEUX accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 35 324,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 141435 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 35 324,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

## 4) DCM 2023-04 Modification des tarifs de la médiathèque

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- D'approuver la modification des tarifs pratiqués pour la médiathèque de Rieux comme suit :

| Catégorie | Tarif 2022 | Tarifs 2023 |
|---|---|---|
| **Adultes (première inscription)** | 14 € | 14 € |
| **Adultes (Renouvellement)** | 14 € | 14 € |
| **Enfant, étudiants, services civiques, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux, personnes en situation de handicap, demandeurs d'asile, professionnel de la petite enfance** | Gratuité | Gratuité |
| **Coût d'une photocopie** | 0.40 € couleur / 0.20 noir et blanc | 0.40 € couleur / 0.20 noir et blanc |
| **Braderie : prix d'un document** | 0.10 € à 5 € selon tarifs indiqués dans la délibération 2018 03 | **Livres brochés (adultes/ jeunesse) :** romans, documentaires : 1€ **Livres de poche (adultes/ jeunesse) :** romans, documentaires : 0.5 € BD : 1 € **Revues lot de 5 ; revues avec CD lot de 2 :** 1 € |
| **Remplacement d'une carte perdue** | 3 € | 3 € |
| **Ateliers multimédias** | Abonné médiathèque : 1 € Non abonné : 3 € | Abonné médiathèque : 1 € Non abonné : 3 € |
| **Ateliers sur inscription** | | |
| **Ateliers spécifiques sur inscription (ex : avec fournitures de matériels)** | Abonné médiathèque : 5 € Non abonné :10 € | Supprimer |
| **Conférence spectacle lecture, projection (tout public)** | Gratuit | Gratuit « Hors mois du doc diffusé à la salle du Grénith» |

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.

## 5) DCM 2023-05 Tableau des emplois

**Considérant ce qui suit :**
Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

**Vu** les évolutions de poste au cours de l'année 2022, il est nécessaire de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté **en annexe :**
- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1er Janvier 2023 ;

## 6) DCM 2023-06 Approbation du règlement du temps de travail

**Considérant ce qui suit :**
Les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont fixées par la collectivité ou l'établissement, dans les limites applicables aux agents de l'Etat, en tenant compte de la spécificité des missions exercées par ces collectivités ou établissements. L'organe délibérant fixe également les modalités d'exercice du temps partiel.
Un projet de règlement de temps de travail a donc été soumis à l'assemblée. Il regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**

- D'approuver le projet de règlement de temps de travail annexé à la présente délibération ;

## 7) 2023-07 Convention groupement de commandes voirie communale programme 2023

Un groupement de commandes est proposé en association avec les communes d'Allaire, Béganne, Saint-Jacut, Saint Jean la Poterie, les Fougerêts, Saint-Vincent sur Oust et Saint-Perreux pour la réalisation des travaux de voirie / programme 2023.

La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention. La commune de Saint-Jacut-Les-Pins assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation selon les règles définies par le Code de la Commande Publique.

Chaque commune se charge de l'exécution technique et financière du marché signé dans le cadre du groupement, les factures étant émises au nom de chacune des collectivités qui règlent directement le titulaire du marché.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale / programme 2023,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes.

## 8) 2023-08 Création de la commission municipale camping-port

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

**Vu** la mise en délégation du camping et du port à compter du 1er Janvier 2023, il est nécessaire de créer la commission camping-port.

**Vu** le compte rendu de la réunion camping et port du 31 Mai 2022 constituant cette commission avec les personnes suivantes : Thierry POULAIN, Pierre TORLAY, Nadine POTIER, René TORLAY, Denis PICARD, Yvonnick MAHEAS, Patrick ROLLAND, Gael DELAUNAY, Vanina AVRIL, Alexandra MICHEL, Stéphanie LE NOUAIL,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
- de valider la composition de la commission camping/port

## 9) Approbation des tarifs du camping et du port pour l'année 2023

Conformément à l'article 18.4 du contrat de délégation de service public en date du 6 Décembre 2022, les tarifs proposés par le délégataire doivent être approuvés chaque année par le conseil municipal.

Pour la 1ère année, il est prévu que les tarifs « de base » correspondent aux tarifs annexés au contrat de délégation (Annexe 5.1 pour les appontements et 5.2 pour le camping). Cependant, le délégataire propose une modification des tarifs pour l'année 2023 du camping comme suit (voir pièce jointe)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
- d'émettre un avis favorable aux tarifs communiqués par le délégataire pour l'année 2023 et annexés à la présente délibération.

## 10) 2023-10 Approbation du règlement intérieur du camping et du port

Au regard de ces considérations, il est proposé au Conseil municipal :
- d'approuver le règlement intérieur du camping et du port conformément au projet ci annexé à compter du 1er Janvier 2023,
- d'autoriser le délégataire à faire respecter ce règlement intérieur et à procéder à son exécution,
- de préciser que le règlement intérieur du camping sera affiché à l'entrée du camping et au port

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- d'approuver le règlement intérieur du camping et du port conformément au projet ci annexé à compter du 1er Janvier 2023.

## 11) 2023-11 Validation de l'avant-projet de l'aménagement et sécurisation de la RD 114

**Vu** le schéma de principe présenté par le bureau d'étude A'DAO d'aménagement et de sécurisation de de l'entrée sud de Rieux jusqu'au centre bourg

**Vu** l'estimatif des travaux qui s'élève à : 538 990 € HT.

**Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :**

| Dépenses (HT) | Montant | % |
|---|---|---|
| Relevé topographique | 3 083,00 € | 0,55 % |
| Maîtrise d'œuvre | 22 000,00 € | 3,90 % |
| Aménagement liaison douce/ sécurisation | 538 990,00 € | 95,55 % |
| **Total opération** | **564 073,20 €** | **100,00 %** |

| Recettes | Montant | % |
|---|---|---|
| Etat - DETR 2023 (plafond à 150 000€) | 150 000,00 € | 26,6% |
| Etat-Département Amendes de police | 19 178,49 € | 3,40% |
| Département - Mobilité douce 2023 | 169 221,96 € | 30,0% |
| Redon Agglomération FDC 2023 | 33 844,39 € | 6,0% |
| Etat- Autres Appel à Projet Fonds mobilité active aménagement cyclable | 78 970,25 € | 14,0% |

| Total subventions | 451 215,09 € | 80% |
|---|---|---|
| Autofinancement communal | 112 858,11 € | 20,0% |
| Total | 564 073,20 € | 100,00% |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2)**
- Valide le programme d'investissement : Aménagement et sécurisation de la RD 114 de l'entrée sud de Rieux au centre bourg.

## 12) DCM 2023-12 Convention d'honoraires - Aménagement du « lotissement Jules Verne »

**Considérant** que la commune prévoit l'aménagement d'un lotissement situé au lieu-dit « Le clos Macé» et dénommé « Lotissement Jules Verne »

La municipalité souhaite confier la mission de conception, élaboration du permis d'aménager et maîtrise d'œuvre des travaux de viabilisation.

**Vu** la proposition de convention d'honoraires de l'entreprise URBANEVO – 10 rue Alexis Massicot- ZA La Lande du Guénet –SAINTE-MARIE, BP 60126- 35601 REDON CEDEX, pour un montant de 9 815 € HT, soit 11 778 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
- De valider la convention d'honoraires précitée.

## 13) DCM 2023-13 Lotissement-dépôt du permis d'aménager-dénomination

La commune envisage la création d'un lotissement composé de 3 lots pour 3 maisons individuelles au Clos Mace.

La commune est propriétaire depuis 2021 des parcelles YV 178-179 d'une contenance de 2 531m². Ces parcelles sont situées en zone Ub du PLU.

L'aménagement de cette zone prévoit la création de 3 lots à vendre, de 692 m² à 750 m².

Le prix de vente sera établi en concertation des commissions finances et urbanisme, une fois que le montant des travaux d'aménagement sera connu.



**Vu** le projet de permis d'aménager,
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
- d'approuver le projet d'aménagement des parcelles YV 178-179
- de valider le projet de permis d'aménager et le règlement de lotissement afférent
- de nommer ce lotissement « Jules Verne »

## 14) DCM 2023-14 Création du budget annexe « lotissement Jules Verne »

**Vu** la délibération DCM 2023-13 par laquelle le Conseil Municipal décide de la création du lotissement « Jules Verne » ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
- De créer un budget annexe relatif à la l'aménagement du lotissement « Jules Verne » à compter du 1er janvier 2023

# CONSEIL MUNICIPAL 16 Mars 2023

## 1) 2023-15 Installation d'un nouveau conseiller municipal

**Considérant** que Mme Vanina AVRIL, 5ème Adjointe, élue sur la liste « Continuons Ensemble Rieux », a signifié, par courrier du 13 Février 2023, sa démission du conseil municipal de Rieux
Considérant que la démission de Mme AVRIL a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 21 Février 2023,

**Considérant** que conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

**Considérant** que Mme Agnès GAUDIN, régulièrement convoquée, a renoncé à son poste de conseillère municipale et a démissionné par courrier du 23 Février 2023.

**Considérant** qu'il convient en conséquence de procéder à l'installation du candidat suivant de la liste, à savoir M. Ludovic KERROUAULT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à l'installation de M. Ludovic KERROUAULT, en qualité de conseiller municipal.

## 2) 2023-16 Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

**Considérant** la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 21 Février 2023,

**Considérant** que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 5ème adjoint,

**Considérant** qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1er :** Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2 :** Procède à la désignation du 5ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :
Est candidate : Alexandra MICHEL
- Nombre de votants : 22
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu : 21

**Article 3 :** Mme Alexandra MICHEL est désignée en qualité de 5ème adjoint au maire.

## 3) 2023-17 Indemnités de fonctions versées aux Maire, adjoints au Maire et conseiller Municipal délégué

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et au Conseiller Municipal délégué dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus ;

**Considérant** que suivant l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

En aucun cas, l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et conseiller municipal délégué, comme suit :

| | |
|---|---|
| **Maire** | 51.6% de l'indice brut (IB) 1027 |
| **Premier adjoint au Maire** | 19.8 % de l'indice brut (IB) 1027 |
| **Second adjoint au Maire** | 19.8% de l'indice brut (IB) 1027 |
| **Troisième adjoint au maire** | 19.8 % de l'indice brut (IB) 1027 |
| **Quatrième adjoint au Maire** | 19.8 % de l'indice brut (IB) 1027 |
| **Cinquième adjoint au maire** | 9.9 % de l'indice brut (IB) 1027 |
| **Sixième adjoint au maire** | 19.8 % de l'indice brut (IB) 1027 |
| **Conseiller municipal délégué** | 9.9% de l'indice brut (IB) 1027 |

## 4) 2023-18 Modification de la composition des Commissions Municipales

Monsieur le Maire rappelle la dénomination et la composition actuelles des commissions municipales.

Suite au départ de Mme Vanina AVRIL et à l'occasion de la prise de fonction de M. Ludovic KERROUAULT, les élus mettent à jour les commissions municipales et procèdent à un vote global de validation.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**(POUR : 22 , CONTRE : 0 , ABSTENTION : 0 )**

M. Ludovic KERROUAULT intègre les commissions Affaires scolaires-enfance-jeunesse, culture-fêtes et cérémonies-vie associative-sports et loisirs, médiathèque et communication.

## 5) 2023-19 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

**Le Maire expose :**

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 Décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,**
**Par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions**
**Le conseil municipal**

**Décide :**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

**Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**

**AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :**

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

**AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :**

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité) une ou plusieurs formules.

**Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :**

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1er Janvier 2024**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

## 6) DCM 2023-20 Adhésion au service commun informatique (DCSIN) de Redon Agglomération : avenant à la convention

Par délibération n°2022-38 du 24 Mai 2022, la commune de Rieux a décidé d'adhérer au service commun de Redon Agglomération, pour la réalisation du diagnostic.

Par délibération n° 2023-13 du 30 Janvier 2023, Redon agglomération a proposé un avenant à la convocation cadre en rajoutant 1 prestation possible qui est l'adhésion au groupement d'achat

**Considérant** qu'en n'adhérant pas dès la 1ère année au socle complet, la commune de Rieux ne peut bénéficier de toutes les prestations et notamment la mise en œuvre et l'hébergement du site Internet de la Mairie ;

**Considérant** que le coût de l'adhésion au socle complet est constitué d'une part fixe de 2 000 € + une part variable de 1.5 €/hab (un peu moins de 6 500 €) ;

**Considérant** que le coût de l'audit est de 3 500 € auquel s'ajouterait la prestation groupement d'achat égale à 1 250 € + 0.25 € par hab ( 2 000 €) soit un total de 5 500 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**

- Décide de modifier son adhésion au service commune informatique de Redon Agglomération, pour :
- le socle complet.

## 7) DCM 2023-21 Vente de terrain - YV 166

Mme Marie-Jeanne PONDARD souhaite acquérir l'immeuble suivant :

- Parcelle YV 166 d'une surface totale de 62 m², sise 5 rue Saint Mélaine, répertorié à l'inventaire sous le numéro 1104/2008.




**Considérant** que, dans son avis du 5 Février 2021, le service des domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 1 550 € ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**

- D'approuver le projet de vente à Mme Marie-Jeanne PONDARD , de la parcelle YV n°166 d'une surface totale de 62 m², sise «5 rue Sainte Melaine».
- Fixer le prix de vente du terrain à 1 550 €.
- Déclarer que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

## 8) DCM 2023-22 Vente de terrain - YV 170

Par régularisation notariale du 11 Janvier 2023, la commune est devenue propriétaire de la parcelle YV170 d'une surface de 42 m². Cette surface avait été omise à tort de l'acte notarié du 22 Février 2008 actant la vente de la parcelle YV166 de la SCI LECLAIRIEUX à la commune de Rieux.

Cette parcelle a été rajoutée à l'inventaire sous le n°1104/2008, identique à la parcelle YV166.

La commune étant propriétaire, M. PONDARD Gilbert souhaite acquérir l'immeuble suivant :

- Parcelle YV 170 d'une surface totale de 42 m², sise rue Saint Mélaine.




**Vu** l'avis des domaines du 5 février 2021 pour la parcelle YV 166 estimant la valeur vénale du bien à 1 550 € m² (25 €/m²) et vu la demande effectuée pour la parcelle YV 170 restée sans réponse

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**

- D'approuver le projet de vente à M. PONDARD Gilbert, de la parcelle YV n°170 d'une surface totale de 42 m², sise « rue Saint Melaine ».
- Fixer le prix de vente du terrain à 1 050 €.
- Déclarer que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

## 9) DCM 2023-23 - Vente de terrain - YV 159-YV161

**Vu** la délibération du conseil municipal 2021-13 en date du 11 Mars 2021, portant acquisition de la parcelle YV 159-YV161 pour un montant de 150 000 €, hors frais de notaire qui s'élèvent à 2 641.62€

**Vu** les travaux et frais de désamiantage et de déconstruction du bâtiment situé sur ce terrain pour un montant de 39 000 €.




**Considérant** que la commune est libre de fixer le prix de cession,

**Vu** le projet présenté par Presqu'île investissement pour la construction de 31 logements sur les parcelles YV 159 et YV 161 d'une surface de 4 215m², sise 17 rue romaine, lors du conseil municipal du 26 Janvier 2023,

**Vu** le courrier de Presqu'île investissement en date du 13 Février 2023 se portant acquéreur du terrain **au prix de 58 € HT le m²**, soit **244 470 €**, auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge de **18 365.68 €**, soit un prix TVA sur marge incluse de **262 835.68 €**,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**
**(POUR : 17, CONTRE : 0 , ABSTENTION : 5)**

- D'approuver le projet de vente des parcelles YV 159-YV161 de 4 215m² à la société Presqu'île Investissement ;
- Fixer le prix de vente du terrain à 58 € HT le m² auquel **il convient d'ajouter la TVA sur marge de 18 365.68 €, soit un prix TVA sur marge incluse de 262 835.68 € ;**
- Déclarer que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

## 10) DCM 2023-24 Retrait de la délibération 2022-52- désaffectation et déclassement : chemin rural 104 Le Bot (bis)

**Considérant** qu'en date du 22 Septembre 2022, le conseil municipal s'est prononcé par délibération n° 2022-52 sur la désaffectation et le déclassement du chemin rural 104 le Bot (bis),

**Considérant** la nécessité de laisser ce chemin dans le domaine public communal compte tenu de son utilisation,

Il est proposé de retirer cette délibération

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**
**(POUR : 14, CONTRE : 0, ABSTENTION : 9 )**

- De retirer la délibération n°2022-52 du 22 Septembre 2022 relative à la désaffectation et de déclassement du chemin rural 104 le Bot (Bis).

## 11) DCM 2023-25 Délibération instaurant la gratification pour stage dans le cadre de l'enseignement scolaire et universitaire

**Considérant** que le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification ;

**Considérant** que le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil ;

**Considérant** que les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail ;

**Considérant** que l'obligation de gratification est effective pour les stages de plus de 2 mois ;

**Considérant** que pour les stages et les périodes de formation en milieu professionnel dont la durée est supérieure à 2 mois, la convention de stage doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisations d'absence au bénéfice du stagiaire notamment en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption ; que le stagiaire bénéficie également de l'accès au restaurant administratif ou aux titres-restaurant, dans les mêmes conditions que les agents non titulaires de droit public de l'organisme d'accueil ainsi que de la prise en charge des frais de transport.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

**Article 1 :** Décide d'instituer une gratification dans les conditions suivantes : Le montant de la rémunération horaire est fixé à 15 % du plafond de la Sécurité sociale (4.05 € au 1er Janvier 2023).

**Article 2 :** Dit que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.

**Article 3 :** Autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**Article 4 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

# CONSEIL MUNICIPAL 30 Mars 2023

## 1) DCM 2023-26 Achat de terrains bâtis- parcelle YR 19 et YR20

Monsieur Philippe GUYODOT, Madame Florence NOEL, et Madame Nathalie GUYODOT souhaitent vendre les immeubles suivants :

- Deux terrains bâtis, sis 13 et 15 rue des trinitaires, cadastré YR 19 de 1 259m² et YR 20 de 32m².
- Composés

• **Au 13 rue des Trinitaires :** une construction de 1975 comprenant un ancien commerce en rdc avec 2 bureaux et pièces d'habitation sur l'arrière ainsi qu'un garage. Autre habitation en étage comprenant 4 chambres salle d'eau et baignoire, wc, et buanderie. Grand grenier aménageable. Jardin sur l'arrière avec sortie possible rue des Arènes. Présence également d'un vieux hangar.

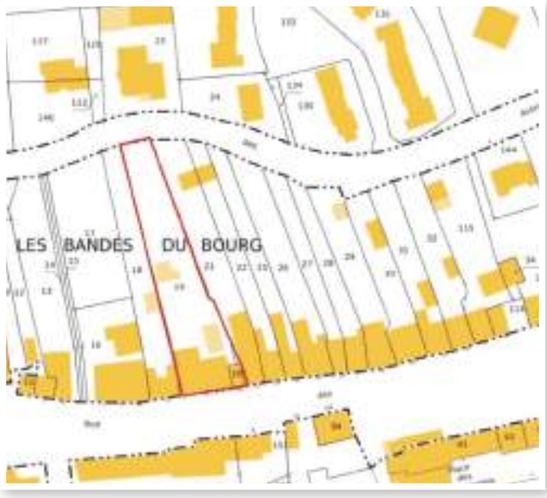
• **Au 15 rue des Trinitaires :** une construction à usage d'habitation édifiée en 1930, sur 2 niveaux comprenant un logement au premier niveau avec chambre, séjour, cuisine et sde ; un autre logement en étage sur plancher bois comprenant une cuisine, un séjour/chambre, une sde.

- Pour un prix de 225 000 €, net vendeur.

**Vu** l'avis des domaines en date du 20/12/2022 estimant la valeur vénale du bien à 207 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**
**(POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3)**

- D'approuver le projet d'acquisition à Monsieur Philippe GUYODOT, Madame Florence NOEL, et Madame Nathalie GUYODOT de deux parcelles cadastrées YR n° 19 de 1 259 m² et YR n°20 de 32 m².
- De fixer le prix d'achat des deux parcelles à 225 000 €.
- De déclarer que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.




## 2) DCM 2023-27 Frais de fonctionnement de l'école publique 2022

Mme Alexandra MICHEL, adjointe aux affaires scolaires, présente l'état des dépenses de fonctionnement de l'école publique en 2022. Ce montant sert de référence aux frais de scolarité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

De fixer les frais de fonctionnement de l'école publique, applicables en 2023 :

- Par enfant scolarisé en maternelle : 1 038.54 €.
- Par enfant scolarisé en élémentaire : 420.63 €.

## 3) DCM 2023-28 Participation 2023 aux frais de fonctionnement de l'école privée suivant contrat d'association

**Considérant** que les frais de fonctionnement de l'école publique en 2022 s'élèvent à :

- Par enfant scolarisé en maternelle : 1 038.54 €.
- Par enfant scolarisé en élémentaire : 420.63 €.

**Considérant** que l'école Sainte Anne compte 29 élèves de maternelle et 56 élèves en élémentaire habitant Rieux,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
de fixer la participation communale à l'école privée Sainte Anne pour l'année 2023 à 53 672.94 €.

## 4) DCM 2023-29 Tarifs des services périscolaires

Afin de tenir compte l'augmentation du coût de l'énergie et des denrées alimentaires, la commission « Enfance et affaires scolaires » propose de revaloriser pour la rentrée 2023-2024 le tarif cantine, comme suit :

| CANTINE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2018-2019 | 2019-2020<br>2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | Augmentation |
| **Enfant** | 3.20 € | 3.25 € | 3.30 € | 3.35 € | 3.45 € | + 0.10 € |
| **Adulte** | 5.10 € | 5.20 € | 5.30 € | 5.40 € | 5.50 € | + 0.10 € |

Dans un souci d'équité et d'égalité, d'un goûter équilibré et de réduction des déchets, la commune a proposé la mise en place d'un goûter unique à compter du 1er Septembre 2023. Un sondage a été envoyé aux parents afin d'avoir leur avis. Sur 70 familles qui utilisent régulièrement le service garderie, 51 ont répondu dont 48 qu'elles étaient favorables et 3 défavorables.

Il est ainsi proposé la mise en place du goûter unique au tarif de 0,50 €/enfant/goûter pour les enfants présents à 16h45. Ainsi, pour les enfants présents de 16h30 à 16h45, il n'y aura pas de goûters.

| GARDERIE PERISCOLAIRE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **De 7h00 à 8h45<br>De 16h30 à 18h30** | **Depuis** | **Quotient Familial** | | | | |
| | | **< 600** | **600 à 750** | **751 à 950** | **951 à 1150** | **>1150** |
| **Tarification au ¼ h** | Sept 2021 | 0.24 € | 0.26 € | 0.28 € | 0.30 € | 0.32 € |
| **Goûter** | Sept 2023 | 0.50 € | | | | |

| ALSH | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Depuis** | **Quotient Familial** | | | | |
| | | **< 600** | **600 à 750** | **751 à 950** | **951 à 1150** | **>1150** |
| **½ journée** | Sept 2021 | 4.25 € | 4.50 € | 4.75 € | 5.00 € | 5.25 € |
| **Repas** | Sept 2023 | 3.45 € | | | | |
| **Journée (repas compris)** | Sept 2021 | 11 € | 11.50 € | 12 € | 12.50 € | 13 € |
| **Semaine complète** | | 49 € | 51 € | 53 € | 55 € | 57 € |
| **Camp (Prix à la journée)** | | 26 € | 27 € | 28 € | 29 € | 30 € |
| **Camp (5 jours)** | | 130 € | 135 € | 140 € | 145 € | 150 € |
| **Camp (3 jours)** | | 78 € | 81 € | 84 € | 87 € | 90 € |
| **Nuitée** | Sept 18 | | | | | |
| **Sortie sans prestation (piscine, …)** | Sept 2021 | 1.30 € | | | | |
| **Sortie avec prestation (cinéma, parc, …)** | | 2.60 € | | | | |
| **Garderie 7h30 à 9h00 / 17h00 à 18h30** | | 0.24 € | 0.26 € | 0.28 € | 0.30 € | 0.32 € |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**

De valider la proposition de la commission « Enfance et affaires scolaires »

- Déclarer que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er Septembre 2023.

## 5) DCM 2023-30 Création d'emplois (accroissement d'activités, remplacement d'agents titulaires, emplois saisonniers) - Année 2023

À la demande du SGC de REDON, il faut prendre une délibération pour la création des emplois saisonniers, remplacement d'agents titulaires ou accroissement de l'activité.

**Considérant** que pendant l'année et surtout pour la période estivale, il est nécessaire de renforcer les équipes municipales pour le service ALSH, service technique et l'agence postale ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
**de créer les emplois saisonniers suivants :**

| Durée | Grade | Fonctions | Type de contrat | Temps de travail | Nombre de postes |
|---|---|---|---|---|---|
| **Du 01/01 au 12/2023** | Adjoint d'animation | Animateurs | Emplois saisonniers | 35/35e | 6 |
| **Du 1/01 au 31/12/2023** | N'importe quel grade | Remplacement agent titulaire du poste | Remplacement d'agents titulaires | 35/35e | 3 |
| **Du 01/01 au 31/12/2023** | Adjoint technique | En fonction des besoins | Accroissement de l'activité | 35/35e | 1 |

## 6) DCM 2023-31 Subventions aux associations

Les commissions « Finances » et « Vie associative » se sont réunies pour étudier les demandes de subventions pour l'année 2023.

Tous les critères à respecter indiqués dans le dossier de demande de subventions n'ont pas été respectés par certaines associations ainsi que la date butoir pour déposer les dossiers.

Ainsi, les membres de la commission « Vie associative » ont validé la mise en place de pénalités comme suit :

- 5% en moins par critère non respecté,
- 5% en moins lorsque le dossier a été déposé après la date butoir.

**Il est proposé les attributions suivantes :**

| ASSOCIATIONS HUMANITAIRES | |
|---|---|
| ADMR | 1 468.50 € |
| HANDI'MOBILE | 500.00 € |
| FAVEC | 150.00 € |
| **Total associations humanitaires** | **2 118.50 €** |

| ASSOCIATIONS SPORTIVES | |
|---|---|
| BASKET CLUB BZH RIEUX ST DOLAY | 1 000.00 € |
| TENNIS | 346.50 € |
| RUNNING A RIEUX | 297.83 € |
| RIEUX CYCLO-RANDONNEURS | 1 353.00 € |
| US STE MELAINE RIEUX FOOTBALL | 2 539.35 € |
| CYCLO CLUB RIEUXOIS | 300 € |
| VELO SPORTS RIEUXOIS 56 | 549.45 € |
| GYM ZUMBA Réoz | 968.50 € |
| YOGA | 200.00 € |
| **Total associations sportives** | **7 554.63€** |

| ASSOCIATIONS LOISIRS ET CULTURE | |
|---|---|
| DES JEUX A RIEUX | 150.00 € |
| COMITE DES FETES | 800.00 € |
| CLUB DES BRUYERES | 300.00 € |
| ECHEC | 300.00 € |
| **Total associations culture et loisirs** | **1 550.00 €** |

| ASSOCIATIONS ENFANCE - ÉDUCATION | |
|---|---|
| APPEL | 1 704.30 € |
| AMICALE LAIQUE | 2 263.95 € |
| LES P'TIS BOUTS | 250.00 € |
| LA BOUSSELAIE | 250.00€ |
| **Total associations culture et loisirs** | **4 468.25 €** |

| ASSOCIATIONS DIVERSES | |
|---|---|
| ACCA | 450.00 € |
| **Total associations diverses** | **450.00 €** |
| **TOTAL SUBVENTIONS** | **15 941.38 €** |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 20 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 2)**

- De valider la mise en place des pénalités telles qu'elles ont été présentées,
- De valider les propositions de la commission « Vie associative » et « finances »,
- De valider les subventions aux associations œuvrant sur le territoire de la commune.

## 7) DCM 2023-32 Subvention au budget CCAS

**Considérant** que l'équilibre du budget du CCAS nécessite une subvention de 5 500 €,
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**

- d'octroyer une subvention de 5 500 € au CCAS pour l'année 2023.

## 8) DCM 2023-33 Budget lotissement « La Chataigneraie » - Approbation du compte de gestion 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Vote : Unanimité ), approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 9) DCM 2023-34 Budget lotissement « la Chataigneraie » - Approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 du budget lotissement La Châtaigneraie, présenté au Conseil Municipal, s'établit comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 63 859.89 € |
| Recettes de fonctionnement | 97 444.65 € |
| Résultats de l'exercice | 33 584.76 € |
| Déficit antérieur reporté | 0.40 € |
| **Soit un excédent de fonctionnement au 31/12/2022 de** | **33 584.36 €** |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---|---|
| Dépenses d'investissement | 26 633.51.00 € |
| Recettes d'investissement | 14 112.00 € |
| Résultats de l'exercice | - 12 521.51 € |
| Déficit antérieur reporté | 14 112.00 € |
| **Soit un déficit d'investissement au 31/12/2022 de** | **26 633.51 €** |
| Restes à réaliser en dépenses | |
| Restes à réaliser en recettes | |
| **Besoin de financement** | **26 633.51 €** |

Monsieur le Maire se retire, et Marie Claire Bonhomme, Première Adjointe, préside la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, Adopte**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
le compte administratif tel qu'il a été présenté.

## 10) DCM 2023-35 Budget lotissement « La Chataigneraie » - Affectation du résultat 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022,
**décide,**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**

**Reports :**
- Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 14 112 €.
- Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : - 0.40 €.

**Soldes d'exécution :**
Un solde d'exécution (INV - 001) de la section d'investissement de : - 12 521.51 €.

Un solde d'exécution (Fonc - 002) de la section de fonctionnement de : 33 584.76 €.

**Besoin net de la section d'investissement :** 26 633.51 €
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal. Pour le budget annexe lotissement, sa section d'investissement ne doit pas enregistrer de ressources définitives (ex : 1068).

**Compte 1068 :**
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : €

**Ligne 002 :** Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 33 584.36 €.

## 11) DCM 2023-36 Budget lotissement « la Chataigneraie » - Approbation du budget primitif 2023

**Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, Adopte**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
le budget lotissement primitif 2023 :
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 122 520.50 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 74 239.65 €

## 12) 2023-37 Budget lotissement Jules Verne - Approbation du budget primitif 2023

**Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, Adopte**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
le budget lotissement primitif 2023 :
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 133 545 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 133 535 €

## 13) DCM 2023-38 Transfert de terrains et de biens du budget principal au budget annexe « lotissement Jules Verne »

**Vu** la délibération DCM 2023-14 par laquelle le Conseil Municipal crée un budget annexe pour la réalisation du lotissement « Jules Verne » ;

Les parcelles YV 178 et YV 179 sont inscrites à l'inventaire du budget principal de la commune au n° 1314 acquis le 21 avril 2021 pour 45 000 € auquel s'ajoutent 4 500 € de frais de négociation ; Le transfert des parcelles YV 178 et YV 179 représentent une valeur à l'inventaire de 49 500 € (soit 2 531 m²x 19.56 €).

Le budget principal a pris en charge des dépenses afférentes au lotissement, notamment des frais de géomètre (2022 - Bordereau 143 – mandat 1467 : 624 € TTC) ;

**Considérant** que ces dépenses doivent être pris en charge par le budget de lotissement ;

**Considérant** que ce transfert engendrera les écritures comptables suivantes :

| Budget | Chapitre | Article | N° inventaire | Ecriture | Montant HT | Montant TVA | Montant TTC |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Budget Principal** | 040 | 2118 | 1314 | Titre | 49 500 | - | 49 500 |
| | 042 | 675 | - | Mandat | | - | |
| | 77 | 775 | - | Titre | | - | |
| **Budget annexe** | 011 | 6015 | - | Mandat | | - | |
| **Budget Principal** | 040 | 203 | 1162 lotissement _clos mace | Titre | 624 | - | 624 |
| | 042 | 675 | - | Mandat | | - | |
| | 77 | 775 | - | Titre | | - | |
| **Budget annexe** | 011 | 6045 | - | Mandat | 520 | 104.00 | 624 |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**
**(POUR : 22 , CONTRE : 0 , ABSTENTION : 0 )**
- Valider le transfert des parcelles YV178 et YV 179, inscrite à l'inventaire n°1314 du budget principal au budget annexe « Lotissement Jules Verne », pour une valeur de 49 500 €.
- Valider le transfert des frais de géomètre pour une valeur de 520 € HT, 624 € TTC.

## 14) DCM 2023-39 Budget principal- Approbation du compte de gestion 2022

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**
**Approuve**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 15) DCM 2023-40 Budget communal - Approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 du budget communal, présenté au Conseil Municipal, s'établit comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 1 931 971.58 € |
| Recettes de fonctionnement | 2 438 631.11 € |
| Résultats de l'exercice | 506 659.53 € |
| Excédent antérieur reporté | 43 244.49 € |
| **Soit un excédent de fonctionnement au 31/12/2022 de** | **549 904.02 €** |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---|---|
| Dépenses d'investissement | 664 991.15 € |
| Recettes d'investissement | 847 081.20 € |
| Résultats de l'exercice | 182 090.05 € |
| Excédent antérieur reporté | 226 638.60 € |
| **Soit un excédent d'investissement au 31/12/2022 de** | **408 728.65 €** |
| Restes à réaliser en dépenses | 471 078.09 € |
| Restes à réaliser en recettes | 313 377.44 € |
| **Besoin de financement** | - € |

Monsieur le Maire se retire, et Marie Claire Bonhomme, Première Adjointe, préside la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, Adopte**
**(POUR : 22 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**
le compte administratif tel qu'il a été présenté.

## 16) DCM 2023-41 Budget communal - Affectation du résultat 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022,

**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
**l'affectation du résultat suivante :**

**Le résultat de fonctionnement 2022 à affecter est de : 549 904.02€,**
- Au financement de l'investissement (compte R1068) : 500 000.00 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte R 002) : 49 904.02 €.

**Le résultat d'investissement 2022 à affecter est de : 408 728.65 €**
- Affectation à l'excédent reporté (compte R 001) : 408 728.65 €

## 17) DCM 2023–42 Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Le Conseil municipal,

**Après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

De maintenir les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
- taxe d'habitation : 12 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.58 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.57 %.

## 18) DCM 2023-43 Budget communal - Approbation du budget primitif 2023

**Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, Adopte**
**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2)**
le budget communal primitif 2023 :
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 395 462.01 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 2 339 938.10 €

## Budget

M. EGASSE, conseiller aux décideurs locaux, a présenté lors du conseil municipal le compte de gestion 2022 et une analyse comparative de la situation financière de la commune par rapport à un panel de 37 communes similaires à Rieux selon des critères de population, de revenu fiscal de référence équivalent et du potentiel financier par habitant équivalent.

**Ce qui en est ressorti est que la situation financière de notre commune est saine :**

- L'encours de dette (montant en € par habitant) de la commune est de 200 € par habitant alors que la médiane du panel est d'un peu moins de 700 €,
- La capacité d'autofinancement (Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement) est supérieure à la médiane,
- Le montant des impôts locaux par habitant est inférieur d'un peu moins de 100 € par rapport à la médiane du panel, l'écart s'est creusé depuis 2020 et nous avons une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et des Produits des services et du domaine supérieurs à la médiane.

Vu ces éléments, nous avons choisi en conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux.

**Les principaux projets d'investissement par opération 2023 :**

- L'aménagement et la sécurisation de la rue Bernard LEMEE : 934 284,84€
- Enfouissement des réseaux rue Abbé Emile PONDARD et rue de la Rançon : 294 972 €
- Acquisition de la maison GUYODOT : 250 000 €
- Travaux de voirie : 178 641,68 €
- Toiture de l'espace jeunes + mairie + sanitaire près du camping + cuisine presbytère : 131 807,06 €
- Etudes de la Ferme du Couvent + maison GUYODOT : 70 000 €
- Protection de la défense incendie : 30 000 €


Ludovic KERROUAULT

## Réorganisation du conseil municipal

Depuis fin Février, Vanina AVRIL a démissionné de son poste d'adjointe et de conseillère municipale.

Ludovic KERROUAULT intègre l'assemblée communale au poste de conseiller municipal délégué, il a notamment créé la page Facebook Rieux – Vie associative qu'il alimente régulièrement. Stéphanie LE NOUAIL reprend la vie associative et la communication numérique.

Alexandra MICHEL est la nouvelle adjointe à la jeunesse et la petite enfance.


Alexandra MICHEL

## Cérémonie du 8 Mai

Le lundi 8 Mai s'est tenue la cérémonie du 8 Mai commémorant la fin de la guerre en Europe et l'acte de capitulation du IIIe Reich.

Au cours du cérémonial, Mr le Maire Thierry POULAIN était assisté de nos anciens combattants et d'un groupe d'une vingtaine d'élèves de l'Escargot Bleu.

Michaël GUILLOIS, un jeune Rieuxois a lu un texte et les élèves ont entonnés des couplets de l'hymne national, permettant ainsi de donner beaucoup de couleurs à l'événement.

La cérémonie s'est terminée par un pot où tous les acteurs ont pu échanger autour un verre.

## Marché du mercredi matin

Chaque mercredi matin, les Rieuxois peuvent retrouver les exposants du marché de la place de l'église. On retrouve l'étal « Des fruits et légumes », présente depuis l'origine du marché. Plus récemment, on y trouve aussi des galettes faites par Gaëtane, les petits plats préparés d'Émile marmite et du fromage.


© Adobe Stock

Depuis le début d'année, le boucher traiteur de Caden Mr GILLOURY s'est installé et a su trouver sa clientèle.

Depuis peu, « les jardins de l'antenne » de Sévérac propose des plants pour les jardin et des fleurs en Bio. Enfin, l'enseigne Herbaline de Nivillac propose des plantes médicinales et aromatiques.

C'est une belle palette d'artisans-commerçants pour satisfaire les Rieuxois.



## CCAS - Plan Canicule

Contacter le secrétariat de la Mairie si besoin

Comme chaque année, la préfecture du Morbihan demande aux communes d'identifier les personnes isolées, afin de leur venir en aide, en cas de besoin. La mairie de Rieux, recueille via un registre communal (sur la base du volontariat) les coordonnées des personnes en situation d'isolement, de fragilité, de vulnérabilité, de manière à pouvoir leur porter une attention prioritaire en cas de risques exceptionnels (canicule, inondation, neige, incident nucléaire, épidémie…).

L'été dernier, nous avons connu une période de fortes chaleurs. D'après les prévisions météorologiques, ces périodes deviendront de plus en plus fréquentes. Le CCAS a adressé un courrier aux personnes seules ou âgées pour les informer qu'elles peuvent transmettre leurs coordonnées afin de pouvoir les contacter en cas de besoin.

Les habitants de la commune qui estiment avoir besoin d'aide pendant de telles périodes, ou connaissent une personne dans une telle situation de fragilité, vulnérabilité ou isolement, peuvent en informer **le secrétariat de la mairie au 02 99 91 90 69 ou contact@mairiederieux.fr.**

## Maison de santé

**La commune de Rieux souhaite développer l'offre de soins sur son territoire. Un projet de maison de santé est en cours d'élaboration avec les professionnels de santé volontaires de la commune.**

Afin de mettre en place ce projet, la municipalité a sollicité la société Lexam. Cette société est spécialisée dans la construction de maisons médicales.

Elle a déjà construit plusieurs maisons médicales, entre autres, celle de Questembert. Tout est mis en œuvre pour rechercher de nouveaux professionnels de la santé. Le souhait est d'étoffer l'offre de soins proposée aux Rieuxois. Pour cela, tous types de communication sont utilisés, site internet, réseaux sociaux, bouche à oreille, réseaux personnels… Les atouts de la commune sont mis en avant. Rieux est une commune où il fait bon vivre.

Les habitants qui auraient écho d'informations sur des professionnels prochainement diplômés ou en recherche de lieu d'installation peuvent en informer la mairie.




## Goûter unique

**A compter de la rentrée de Septembre 2023, la commune proposera aux enfants utilisateurs de la garderie, après l'école, un goûter unique.** En effet, dans un souci d'équité, d'égalité mais aussi d'équilibre alimentaire et de réduction des déchets, le goûter sera préparé au restaurant scolaire par le chef Alexandre BLAIN. Il sera distribué aux enfants présents à la garderie à partir de 16h45. Un tarif unique de 0,50 € par enfant et par goûter sera facturé aux familles. Un sondage préalablement envoyé aux familles des 2 écoles a montré que celles-ci y étaient largement favorable.



## Pot des commerçants

Le jeudi 6 Avril, a l'invitation de la commune, se sont réunis les commerçants, artisans, professionnels de la santé et les élus.

Le maire a présenté les projets communaux pour l'année à venir.

Cette soirée a été l'occasion d'avoir des retours de leurs activités et de leurs attentes.



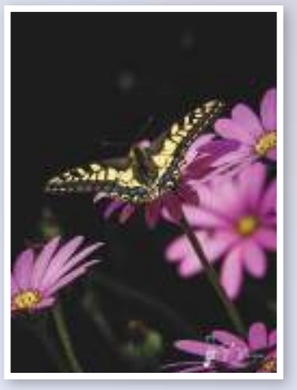






# Concours photos

Le concours photos s'est achevé le 31 Mai. Cette année, nous avons eu 10 participants, nous tenons à tous les remercier pour le temps passé et la qualité de leur photo. Le choix a été compliqué vu la qualité proposée. Nous avons choisi pour la une du prochain agenda la photo prise par Raphaël LAMBERT, nous avons été charmé par son atmosphère. **Nous renouvèlerons l'année prochaine pour une troisième édition, cette belle expérience, les modalités seront précisées dans le premier bulletin municipal de l'année 2024.** Ces photos seront exposées pendant la saison estivale à la médiathèque.









## Cérémonie des nouveaux-nés et des nouveaux arrivants

Le vendredi 17 Février, les élus de la commune ont souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivants et nouveaux nés dans la salle du Grénith. Dans son discours, monsieur le maire a souligné «  l'arrivée importante de familles en 2022 désireuses de profiter, après la période de confinement, de l'oxygène et de la verdure Rieuxoise » 2022 a vu la naissance de 25 jeunes Rieuxois. Une plante a été remise aux parents et une documentation sur les services et d'associations communales. Pendant le verre de l'amitié, des responsables d'association présents à la céronomie ont pu échanger avec les familles.



## Points sur les travaux

Les travaux d'intérieur de la mairie sont terminés, un bureau y a notamment été créé. Les travaux d'aménagement de la RD 114, de l'église au village de la Bande, vont prochainement démarrer, ils consistent en l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, à la création d'une voie mixte (piéton, cycliste), en la réduction de la voirie, en la création d'un plateau au niveau de la rue du 19 Mars 1962. Pour ces travaux, nous devrions obtenir 80 % de subvention. L'ombrière qui sera construite près de la salle des sports est annoncée pour 2024. L'éclairage de la salle des sports sera prochainement modifié par des ampoules led.

## Antoine BELLAMY, nouvel animateur jeunesse

Antoine BELLAMY est depuis le début de l'année, le nouvel animateur de l'espace jeunes. Antoine a 10 ans d'expérience dans le métier. Préalablement, il a eu une licence de lettres, un master métiers de l'enseignement et de l'animation et un DEJEPS en 2007.

Antoine a à cœur de développer ce service en proposant des sorties par exemple au Stade Rennais, des animations, des jeux... dans le but de faire venir le plus de jeunes possible, pour les ouvrir à des activités qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer.

Pendant les vacances, au programme il y aura des sorties, des soirées galettes, création de musique sur ordinateur, rallye photos, décoration sur cadre, capoeira, linogravure, cinéma, jeux médiévaux...

**L'espace jeunes accueille les jeunes de 10 à 17 ans. Situé à la ferme du couvent**
**L'espace jeunes est ouvert tous les samedis de 14h00 à 18h00 et durant toutes les vacances scolaires, tous les jours sauf les week-end de 14h00 à 19h00.**

**Pour joindre l'animateur, Antoine : 07.50.18.60.66 - espace-jeunes@mairiederieux.fr ou sur Instagram : Antoine promeneur du net**



## Exposition photos

Pour la deuxième année, nous organisons une exposition photos, elle est installée, pendant la saison estivale, entre le camping et le port.

L'artiste s'appelle Georges MORIILON, il a travaillé pour le magazine Géo. En 2013 le conseil général du Morbihan a demandé au photographe de capter les vacances en Morbihan.

Cette exposition est le fruit d'un parcours de 2 700 km à travers la campagne, les plages, les villes et châteaux du département Breton. Plusieurs bénévoles ont préparé les supports et installés les 15 clichés de l'exposition prêtés par le conseil départemental du Morbihan.

Une exposition dont le vernissage a eu lieu le vendredi 16 Juin en présence des élus de la commune.



## Enquête publique

Le 22 Septembre dernier, nous avons lancé la procédure de désaffection et de déclassement de terrain communaux à la Borde, au Bot, à la Pariaie, à la rue de la Châtaigneraie et à la rue du Grand Moulin. La suite de la procédure est la mise à enquête publique de ces projets afin de recueillir les observations de la population. **Elle se tiendra à la mairie (pendant les heures d'ouverture), pendant 15 jours du 8 Juillet à 9h00 au 24 Juillet à 17h00.**

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune durant toute la durée de l'enquête.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique spécialement ouvert à cet effet, les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie **Place de l'église - 56350 RIEUX** ou par courriel : **contact@mairiederieux.fr.**

*Enquête publique du 8 Juillet au 24 Juillet*

Madame Anne-Marie CARLIER assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Elle siègera en mairie de Rieux où toutes les correspondances relatives à cette enquête devront lui être adressées. Elle se tiendra à la disposition du public, en mairie de Rieux, Place de l'église, 56 350 RIEUX, aux permanences suivantes : Samedi 8 Juillet de 9h00 à 12h00 et le lundi 24 Juillet de 14h00 à 17h00.

## Entretien des espaces boisés

**Nous continuons à enrichir notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS), un des risques majeurs qui peuvent toucher notre commune est l'incendie des bois.**

**Une des solutions pour réduire ce risque est l'entretien régulier de ces espaces. L'obligation légale de débroussaillement, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.**



Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillement des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.

### Le débroussaillement, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillement, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichement. Dans certains territoires, le débroussaillement est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres* autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

### Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillement s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : **feux-foret.gouv.fr**

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. La réalisation du débroussaillement peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office national des forêts), sont habilités à verbaliser.

### Pourquoi est-ce obligatoire ?

**Débroussailler les abords de votre habitation permet de :**

- vous mettre en sécurité, vous et vos biens, face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
- protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.

### Vous devez intervenir sur un terrain voisin pour respecter l'obligation légale de débroussaillement ?

Vos voisins ont l'obligation de vous autoriser l'accès à leur terrain. En cas de refus, les opérations de débroussaillement seront à leur charge.



## L'eau est une ressource précieuse

**Si les ressources en eau présentent, pour le moment, des conditions satisfaisantes, et bien moins tendues qu'en 2022, il convient de rester vigilant et de poursuivre les efforts de sobriété.**

Nos ressources, comme les infrastructures de production, de transport et de distribution, sont en effet de plus en plus sollicitées, dans un contexte de changement climatique.
Cette évolution climatique augmente également la fréquence et l'importance des périodes de canicule, influençant fortement les consommations.

Chacun, à son niveau, peut contribuer à préserver nos ressources, en appliquant les bons gestes pour économiser l'eau, rappelés **sur le site #laissepascouler**

Les visuels rappelant les écogestes vous sont mis à disposition. Eau du Morbihan fera également figurer ce rappel sur la prochaine facture pour l'ensemble des abonnés de son service de Distribution.

Enfin, la Région Bretagne développe actuellement une campagne de sensibilisation, en collaboration avec Eau du Morbihan, dont le déploiement est prévu fin Juin 2023.

D'autres outils et supports seront mis à disposition dans ce cadre.

## Mission locale



### La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers (stages, …). Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.

Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Rieux, Jonathan LOPEZ est en permanence à la Mairie d'Allaire, et est joignable à la Mission locale au **02 99 72 19 50.**

### Conseils en mobilité pour les jeunes : une étape clé vers l'autonomie professionnelle

Une bonne maîtrise des déplacements peut ouvrir de nombreuses opportunités et faciliter l'insertion sur le marché du travail.

**La Mission locale accompagne les jeunes pour :**

- Un diagnostic afin d'évaluer la situation actuelle en matière de mobilité.
- Répondre aux besoins en matière de déplacements (transports en commun, le covoiturage, les aides financières disponibles, un module de code de la route gratuit, accès gratuit aux simulateurs de conduite, l'accès au service véhicule (Vélos à assistance électrique, scooter, voiturette, voiture), conduite supervisée, ...).




### Cap Jeune

L'action Cap Jeune, mise en place avec l'association ADIPH 35 (Association Départementale pour l'Insertion des Personnes Handicapées), vise à mieux articuler et coordonner les actions et dispositifs d'accompagnement à destination des jeunes inactifs (18-30 ans) rencontrant des problématiques de santé constituant un frein à leur insertion professionnelle.

### Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)




### Mobilité internationale

La Mission locale propose deux chantiers collectifs à l'étranger pour travailler et s'ouvrir sur le monde.




Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire ! N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous… et suivez-nous sur les réseaux : **Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.**

**Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com**

# Stop aux violences faites aux femmes

Fin 2019, s'est tenu le Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, à l'origine d'un plan d'action ambitieux visant l'amélioration de la prévention, de l'orientation et de la prise en charge des victimes selon leurs besoins (social, médical, juridique, psychologique…).

Pour ce faire, différents outils sont proposés aux professionnels, notamment de santé, qui sont les premiers interlocuteurs des femmes victimes. Ils ont vocation à faciliter le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences.

**Afin de vous permettre d'en disposer, nous vous communiquons ci-dessous les dernières informations :** site gouvernemental arretonslesviolences.gouv.fr : Page d'accueil | Arrêtons les violences : supports pédagogiques, modèles d'écrits professionnels, outils de communication…

Ces documents sont également disponibles en version papier auprès de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité du Morbihan. Un répertoire en ligne, plus exhaustif, est également en cours d'élaboration, à l'usage de l'ensemble des professionnels amenés à prendre en charge une victime. Vous serez informés de son lancement prévu avant l'été 2023.

Les services de l'ARS Bretagne ainsi que les services de la Direction aux Droits des Femmes et à l'Egalité (contact pour la DD ARS / Référente pôle pps adresse mail et pour la DDFE la déléguée départementale adresse mail) restent à votre entière disposition.

**ÉCOUTE ET INFORMATION** 39 19 Violences femmes infos 24h/24 – 7j/7 116 006 Numéro d'aide aux victimes 7j/7 de 9h à 19h
0 800 05 95 95 Collectif féministe contre le viol Lundi au vendredi, de 10h à 19h. Le tchat de En avant toute(s) https://enavanttoutes.fr

**NUMÉROS D'URGENCE 24h/24** – 7j/7 17 Police et gendarmerie 114 Numéro d'urgence SMS pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler 115 Hébergement d'urgence

**Morbihan** : 02 97 63 52 36 Moments pour elles – CIDFF 56

## Transport estival vers Pénestin

Du 8 Juillet au 2 Septembre inclus, sauf les dimanches et jours fériés, il vous est proposé, au départ de l'arrêt près de la mairie, un trajet vers Pénestin et la plage de la Mine d'Or pour 2€ le trajet. Les départs sont à 12h00 et 13h15 et les retours de la Mine d'Or à 17h45.




## Plan vélo



**Depuis le 1er Janvier 2023, afin de favoriser l'équipement des ménages et notamment des plus précaires, les aides à l'achat de vélo sont prolongées sur l'ensemble de l'année 2023.**

Cette année, dans une démarche de **préservation énergétique**, l'Etat français a revu le montant de sa prime à la conversion. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique et que vous remplissez les conditions, bénéficier d'une aide financière :

- Les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur cette page. Pour obtenir cette aide, vous devez déposer votre demande sur le site **https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/ dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.**

## Fête paroissiale

**Dimanche 10 Septembre 2023**

**Messe à 11h00 à l'église, suivi d'un repas à 12h15 à la salle paroissiale.**

Réservation du repas, avant le 2 Septembre aux tarifs : adulte : 16 €, enfant : de 4 à 12 ans 5 €, auprès de :
Martine LAMBERT : 02 99 91 92 22,
Daniel PONDARD : 02 99 91 95 36 ou Denise LECLERC : 02 99 91 94 48.

## Cécilie FRANCHETEAU



**Cécilie FRANCHETEAU s'est installée à son compte depuis 6 mois en tant qu'agente immobilière à Rieux.**

Cécilie a été formée à l'université IAD. La jeune femme de 34 ans vend des terrains, maisons et appartements dans un rayon de 50 km autour de Rieux.

Elle s'assure que toutes les démarches sont bien faites pour qu'il n'y ait pas de litige entre le vendeur et l'acquéreur, elle accompagne, de A à Z, le client dans son projet, elle le conseille sur ce qu'il peut améliorer chez lui avant la vente.

Cécilie se charge de faire réaliser les différents diagnostics, elle dispose de partenariat avec des courtiers travaux et finances.

Cécilie réalise les estimations gratuitement et diffuse les annonces sur plus de 200 services : IAD, le Bon coin, Seloger.com…

**Contact : Tél. 06 31 87 11 52 - Mail : cécilie.francheteau@dfrance.**



## Restaurant à Bon Porc



**Ouvert depuis le 17 Mai, le restaurant à Bon Porc vous accueille du mardi au dimanche, de 9 h 30 à 21 h (heure jusqu'à laquelle les clients seront accueillis). Fermé le lundi jusqu'à fin Juin.**

Julie et Fabien MAHEAS sont les nouveaux gérants de l'établissement. Julie MAHEAS, a un BTS hôtellerie-restauration. Elle tient actuellement le restaurant La Comtoise, rue des Douves, à Redon. Fabien MAHEAS, originaire de Rieux, a tenu cet hiver au milieu des pistes de ski, un restaurant à Abondance, en Haute-Savoie. Le couple a réaménagé l'établissement et prévoit une capacité de soixante couverts, en intérieur, et sur la terrasse, avec vue sur la Vilaine et son port à proximité. Le restaurant propose essentiellement des produits locaux, 80% viennent du Morbihan, 90% de Bretagne et 100% de France. La terrasse sera ombragée avec des toiles. Des activités de plein air seront organisés, des transats seront installés ainsi que des jeux pour enfants. Pendant la saison estivale des animations sont prévus.

**Contact : 07 81 80 49 51**

## Alice BELIME architecte d'intérieur



**Depuis 2 ans, Alice BELIME dirige sa micro-entreprise « Architecte & Design d'intérieur » maintenant installée à Rieux.**

Alice a suivi préalablement une formation au Studio des arts déco à Paris (architecture et merchandising). Les services que proposent Alice se décomposent en plusieurs catégories : Sur la base de l'existant et de la volonté de ses clients, elle soumet 4 propositions avec des plans et visuels 3D avec un aménagement sur mesure, le choix des matériaux et des couleurs, afin de permettre aux clients de les projeter vers le futur intérieur pour qu'ils fassent leur meilleur choix. Ensuite soit le client continue les démarches, soit Alice se charge des dossiers techniques à destination des artisans, du planning à respecter et du suivi du chantier.







Alice fait aussi du coaching décoration, les couleurs et les petits objets permettent d'égailler la pièce et de la rendre plus chaleureuse ; elle participe aux salons spécialisés pour pouvoir avoir des noms d'entreprises et pour élargir son panel qu'elle peut proposer à ses clients (tendance et nouveautés de l'année)

**Contact : Tél. 07 83 57 50 01**
**Mail : abelimearchitecture@free.fr**

## Frédéric STEVANT, menuisier d'intérieur



**Frédéric STEVANT s'est installé à Rieux depuis Octobre dernier en tant que menuisier d'intérieur.** Passionné par son métier qu'il pratique depuis plus de 20 ans, Frédéric travaillait auparavant chez Jean-Yves LE BOT à Saint-Jean la Poterie. Frédéric a créé son entreprise « L'atelier bois de fer », son travail consiste en la restauration du mobilier ancien, l'agencement intérieur sur mesure, pose et réadaptation de cuisine, pose de parquet … Lorsque nous sommes arrivés dans son atelier, Frédéric venait de recevoir un meuble très abîmé, il nous a expliqué qu'il utilisait la technique de la marqueterie Boulle, les colles naturelles (poisson, d'os…), vernis naturel, il a aussi dû refaire les feuilles décoratives en laiton et la serrurerie. Quelques semaines après, et plus de 100 heures de travail, nous avons été impressionné par le rendu et la beauté de ce meuble. **Contact : Tél. 06 76 29 81 76 - Mail : freds@orange.fr**

## Simon ROUXEL, l'amour de la pierre



**Depuis la mi-Mai, Simon ROUXEL a créé son entreprise de tailleur de pierre.** Simon est titulaire d'un CAP et d'un brevet professionnel des métiers de la pierre, il a été champion de Bretagne et 5ème au niveau national des olympiades des métiers.

Simon a aussi plus de 10 ans d'expérience dans le métier puisqu'il a travaillé dans l'entreprise LE DEVEHAT-TIFFOIN où il a notamment participé à la rénovation de l'abbaye Saint-Sauveur et aux restaurations de châteaux et manoirs.

L'entreprise, qui porte le nom de son créateur, est spécialisée dans la maçonnerie de pierre, les joints l'enduit, rénovation des maisons, puits et fours, l'aménagement extérieur : muret, dalles de piscine et jardin. Sa maison, qu'il a lui-même rénové est le parfait exemple de son savoir-faire. Simon a à cœur d'utiliser des pierres locales comme le granit, le schiste, le tuffeau, le calcaire, le grès, l'ardoise… Ses devis sont gratuits.

**Contact : Tél. 06 47 95 52 48 - Mail : simon.rouxel38@orange.fr**

## PREVENTION, SENSIBILISATION, EDUCATION à la Recreoz

**Initialement prévu au Printemps 2020, le projet « Prévention » élaboré par l'équipe d'animation Recreoz a pu enfin voir le jour. Ces années d'attente ont été bénéfiques puisqu'elles ont permis au projet d'être étoffer au profit d'une démarche plus complète « Prévention, Sensibilisation, Éducation »**

Les 13 et 14 Avril 2023, les élèves de CM1-CM2 des deux écoles de Rieux ont pu participer à la journée « Sécurité Routière ». L'objectif de cette journée pour les enfants ? Obtenir leur permis vélo.

**Pour l'occasion une piste vélo, mise à disposition par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de Vannes a été installée dans la salle de sport.** Cet atelier animé par Coralie BOURDIN et Alexandra LEBEL-TUAL propose un véritable parcours routier aux enfants : rond-point, feux tricolores, priorités sont autant de difficultés que les enfants doivent savoir identifier, anticiper.





**En parallèle de cette piste vélo, plusieurs ateliers ont été proposés aux enfants :**

- Vincent MARONI, service civique à la Recreoz, proposait un contrôle technique des vélos et un questionnaire sur les organes de sécurité (frein, gonflage, ...)
- Julie GUILLOIS animatrice Enfance, proposait un quizz permettant aux enfants de tester leur connaissance en matière de sécurité routière (connaissance des panneaux, de la règlementation en vigueur, …)
- Antoine, animateur Jeunesse, proposait un atelier de maniabilité sous forme de jeux. Savoir tenir son vélo d'une main et savoir tendre l'autre pour pouvoir indiquer sa direction, n'est pas chose si facile et demande un peu d'entrainement.
- Loïc DANIEL, bénévole à l'ADATEEP (Association Départementale pour les Transports Éducatifs et l'Enseignement Public) proposait une vidéo éducative et un exercice d'évacuation d'un car scolaire. Sébastien, chauffeur de car pour le transporteur Maury est venu tout spécialement avec son bus pour une mise en pratique des préconisations de Loïc.



**Mais le projet ne s'est pas arrêté là !**

La semaine suivante, première semaine des vacances scolaires de Printemps, le projet s'est poursuivit avec un **volet axé sur la prévention des risques domestiques et la prévention santé.**

On a débuté avec la venue de Céline BROUARD, directrice locale urgence et secourisme à la Croix Rouge de Redon. Céline a formé les enfants aux gestes des premiers secours.
Des consignes pour apprendre à donner l'alerte, apprendre à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatisme, arrêt cardiaque. Les enfants ont pu apprendre la PLS, l'utilisation d'un défibrillateur, les points de compression, le massage cardiaque, … Attentifs et intéressés, ils ont écouté et appliqué avec beaucoup de sérieux les consignes données par Céline. Du plus jeune au plus grand, il est nécessaire d'être capable de donner l'alerte, savoir donner son nom, son adresse pour diriger les secours le plus rapidement possible.





**Mardi,** un déploiement impressionnant qui a dû être remarqué à Rieux ! Les pompiers de Redon sont intervenus à la Recreoz pour un incendie (simulé) dans les toilettes adultes de l'Accueil de Loisirs. Tout y est : évacuation des enfants au point de rassemblement, intervention des pompiers selon un scénario très précis. Inutile de préciser que les enfants ont été impressionnés, émerveillés par ce déploiement de pompiers. Yannick DUPRE, adjoint au chef de centre de Redon était présent pour superviser l'opération. Lui est ses hommes ont ensuite pris le temps de décrypter l'intervention auprès des enfants et de répondre à leurs très très nombreuses questions.



**Mercredi,** Nathalie CARISSIMO de La Ligue contre le Cancer 56 est venue à la rencontre des enfants pour jouer sur un thème très sérieux. Celui de la prévention soleil. Chaque année, on constate des enfants présentant des brûlures dues à une exposition prolongée ou non protégée au soleil. De manière très ludique, Nathalie a expliqué l'importance de protéger sa peau : crème solaire, chapeau large, lunettes solaires, vêtements sont autant de petites choses auxquelles on doit penser dès que le soleil montre le bout de son nez.

**Jeudi,** les enfants ont participé à un jeu sur les dangers de la maison. L'objectif : identifier ce qui est un risque potentiel, savoir l'éviter et comment réagir en cas d'accident. Par le jeu, les enfants apprennent et comprennent rapidement les enjeux de l'exercice proposé. Ne dit-on pas « prudence est mère de sûreté » ?

Durant cette journée, les enfants ont également mené un atelier cuisine, l'occasion de montrer que notre santé passe aussi par notre assiette, manger varié, en quantité raisonnable, pratiquer une activité physique sont autant d'amis pour notre corps et notre tête !

**Vendredi,** la semaine se termine par une visite de la caserne des Pompiers de Redon. Accueillis par les équipes présentes, les enfants ont pu visiter la caserne, monter dans les véhicules d'intervention, voir le quotidien d'un pompier : entrainement, exercice, tenue, etc… Clou de la visite, un véritable appel d'urgence, avec départ des véhicules sirènes hurlantes.

**Toute l'équipe d'animation remercie tous les partenaires :**
La DDTM, l'ADATEEP, Maury, la Croix Rouge et les pompiers de Redon, la Ligue contre le cancer 56, les écoles et leurs équipes éducatives et bien entendu les enfants, qui ont permis la réalisation de ce projet.

Fort du succès que cette semaine à rencontrer, le projet pourra être proposé régulièrement aux enfants, car il est important de recycler ces apprentissages pour bien les maitriser.









## Association LA BOUSSELAIE FANDGUELIN

Le siège social de l'association est basé sur la commune de Rieux. A St Jacut, Redon, Questembert et Rieux, nos dispositifs médico sociaux accompagnent des enfants, adolescents et adultes du fait de leurs situations de handicap.

La SIFPRO (section d'initiation aux 1ères formations pré professionnelles) accueille des adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans et propose un accompagnement adapté à leurs besoins afin de soutenir leurs cheminements et orientations futures.



Des projets inclusifs et d'ouverture sur l'extérieur font aussi partie de notre accompagnement. Ils sont artistiques, sportifs, culturels, citoyens, soucieux de l'environnement...

**Sur le plan culturel et artistique l'année 2022/2023 aura été l'année de la création/participation au spectacle ATOMES CROCHUS EVASION ! qui se produit sur le PAYS DE REDON à différentes dates :** Andréa, Baptiste, Clara, Solène, Anaïk, Elise, Alice, Albane, Donia accompagnés par Anne Gaëlle NORMAND et Barberine BLAISE de l'association « La compagnie des voix » en tant qu'artistes chanteuses, ont pu se lancer dans cette aventure.

**Vous avez peut-être déjà vu ce spectacle où avez envie de le découvrir, c'est en déambulation que vous avez ou pourrez retrouver des chants d'hier et d'aujourd'hui, choisi en fonction du lieu :**

- A la médiathèque de Rieux dans le cadre du festival « tous citoyens » à l'automne 2022
- Le 5 Mai 2023 au marché couvert de Redon pour annoncer le festival « nous vois là » et promouvoir la chanson française.
- A la médiathèque de Peillac le mercredi 21 Juin, jour de la fête de la musique.
- Le mercredi 5 Juillet à la Bousselaie, un concert sur invitation en lien avec le festival « Les Musicales ». Notre troupe assurera la 1ère partie, puis le groupe CHOLO composé de 3 musiciens professionnels, assurera la 2ème partie avec une musique typique de l'océan indien).

Nous souhaitons ouvrir cette matinée musicale aux habitants de RIEUX. Pour demander votre réservation merci d'écrire un mail à **contact@assolbf.fr.**

Cet article est aussi l'occasion de remercier la municipalité de Rieux pour son soutien à ce projet par la subvention attribuée, ce projet a aussi obtenu le 2ème prix aux « Trophées de la vie locale ». Ceci nous encourage et contribue au lien social de notre territoire. Bel été à tous.

MA HEMERY PHILIPPOT Responsable De La SIFPRO /
L. BOIGERAULT Directeur Adjoint Pôle Enfance

# ÉCOLE PUBLIQUE

## L'ESCARGOT BLEU



**THÈME D'ANNÉE : les 4 éléments**

**Le fil rouge de l'année continue de donner naissance à de beaux projets :**

### La création d'un jardin potager en maternelle

Depuis environ 2 mois, les élèves de maternelle ont la chance d'avoir dans leur cour, un joli jardin potager. Après avoir semé les graines, chaque jour, ils arrosent et observent les plantes grandir. Encore un peu de patience avant de déguster : petits pois, haricots, radis, salade et courgette !

### La participation de toute l'école à la journée mondiale de l'eau, la mise en œuvre d'expériences scientifiques autour de ces quatre éléments, etc.



**Les sorties scolaires de fin d'année sont aussi attendues avec impatience :**
zoo de Branféré pour les maternelles, « Terre de sel » à Guérande pour les élèves du CP au CM2, « Petites bêtes et grandes découvertes » à Frossay pour les CP-CE1-CE2, « Voyage au pays de l'eau » à Corcoué sur Logne pour les CM1-CM2.



### Les petits champions de la lecture

Samedi 2 Avril, s'est déroulée, à la salle du Grénith, la finale départementale des Petits Champions de la lecture. Cette manifestation était coorganisée par la Médiathèque de Rieux et l'association Compagnie d'Objet Insolite. Ce sont onze candidats, venus du sud du département, qui se sont présentés pour participer à cette finale. L'école était représentée par Yann et Théotim, qui avaient remporté la finale locale en janvier dernier. C'est Théotim qui a remporté cette épreuve. Il a donc eu la chance de participer (avec fierté !) à la finale régionale à Rennes qui s'est déroulée à l'auditorium de la bibliothèque des Champs Libres. Neuf jeunes lecteurs de toute la Bretagne participaient à cet événement, tous aussi talentueux les uns que les autres. Théotim, notre champion local, n'a pas démérité et nous a fait profiter d'une lecture vivante et amusante. Le jury, composé de 7 personnes, a délibéré puis annoncé les résultats. Malheureusement, Théotim n'a pas remporté cette épreuve mais nous sommes tous très fiers de son parcours.

### 33ème prix des Incorruptibles

Le Prix des Incorruptibles, c'est :
- Une sélection de livres que nous découvrons en classe ;
- Un moment de partage et d'échanges ;
- Une ouverture à de nouveaux genres littéraires et à des thématiques variées ;
- Le développement du goût et du plaisir de lire.

Toute l'école, des plus petits aux plus grands, y a participé. Chacun a ensuite voté pour son livre préféré à la médiathèque.




### Rencontre avec l'auteur Gilles Bizouerne

Depuis plusieurs semaines, les élèves de CP-CE1 se préparent à rencontrer un auteur de littérature de jeunesse : Gilles Bizouerne. Après avoir lu de nombreux albums et découvert l'univers de cet auteur, les élèves ont réalisé une vidéo qui met en voix les personnages des albums de Loup Gris. Jeudi 19 Mai, ils étaient fiers de présenter le fruit de leur travail à Gilles Bizouerne. Un moment de partage et d'émotions !



### Cycle de handball avec 500 handballeurs

Les 2 classes de CM1/CM2 accueillent actuellement des éducateurs sportifs pour découvrir les bases du handball. Le jeudi 16 Juin, ils se sont rendus à Redon aux « 500 handballeurs » afin de mettre en pratique tout ce qu'ils ont appris, en affrontant les autres écoles du secteur.



### Le P'tit bal breton des maternelles

Lundi 2 Mai, les élèves des deux classes de maternelle sont allés à Peillac pour participer au p'tit bal breton.
Ils ont ainsi pu réinvestir les danses apprises à l'école mais cette fois en compagnie des élèves de Peillac et de Malansac. Deux musiciens étaient présents pour animer ! Après les danses, ils ont proposé aux enfants un conte musical autour de chants et comptines appris en classe. C'était une belle après-midi !

### Sortie au Théâtre

Vendredi 13 Mai, les élèves du CP au CM2 ont eu la chance d'assister à un spectacle intitulé "les jambes à son cou" au théâtre de Redon. Dans ce spectacle, Jean-Baptiste André avec deux autres danseurs-acrobates s'emparent des expressions populaires de la langue française pour en faire un tremplin à l'imaginaire. « Prendre ses jambes à son cou », « Partir du bon pied», « Se jeter la tête la première», « Avoir le cœur sur la main »… la langue française est truffée d'expressions imagées. Nos trois artistes ont joué avec ces nombreuses métaphores en les faisant raisonner par leur sens propre et figuré. Ce spectacle mêlant mimes, danses et acrobaties a transporté les élèves vers un univers poétique et décalé.

### Le concert des élèves

Jeudi 19 Mai, après deux années d'absence (crise sanitaire oblige), nos petits artistes ont repris le chemin de la scène et ont présenté à leur famille, un magnifique concert. Cette année, le projet musique a permis aux élèves de travailler les émotions à travers des chants et des chorégraphies imaginées par leurs soins. Marie MANSION, l'intervenante en musique, a grandement contribué à la réussite de ce concert qui s'est déroulé dans la salle du Grénith à Rieux.

### Les portes ouvertes

Les portes ouvertes ont rencontré un vif succès le vendredi 8 Avril. C'est dans un esprit de convivialité que parents et les nouvelles familles ont pu visiter les locaux, découvrir les classes et rencontrer l'équipe pédagogique. Les élèves de CM2 ont proposé une visite guidée. Des petits ateliers de découvertes étaient proposés aux enfants dans chaque classe pour le plus grand plaisir des petits et grands. Un « film reportage » présentant l'école, réalisé par Jean-Pierre COLIN, a été projeté pour l'occasion. L'amicale laïque a offert un délicieux gouter à toutes les familles présentes.


Le concert des élèves

### INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE L'ESCARGOT BLEU

N'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe pédagogique, nous sommes à votre disposition pour vous présenter l'organisation et les Projets pédagogiques de l'école L'escargot bleu. Nous accueillons les enfants tout au long de l'année, dès 2 ans, de la maternelle au CM2.

**Vous pouvez contacter la directrice Patricia PERTIN**
**02 99 91 93 14 - Adresse mail : ec.0560740a@ac-rennes.fr**
**Blog de l'école : https://ecolelescargotbleu.toutemonecole.fr/**

### L'amicale laïque

**Qu'est- ce que l'Amicale Laïque ?**

L'amicale est l'association des parents d'élèves de l'école L'escargot bleu, elle a pour but d'organiser des manifestations afin de récolter des fonds pour apporter une aide financière à l'école aux projets pédagogiques.
- Participation aux sorties pédagogiques et voyages scolaires (cinéma, au théâtre...)
- Achat de matériel (par ex achat d'une table de ping-pong) pour la cour des primaires)
- Spectacle de Noël, fête de l'école...

**Qu'organise l'Amicale Laïque ?**

"Nous organisons diverses manifestations afin de récolter des fonds : loto, brocante, marché de Noël et différentes ventes : sapins, chocolats… Chacun peut à son rythme donner de son temps, en fonction de ses possibilités. »

**amicaleescargotbleu@gmail.com ou 06 51 06 68 92**

# ÉCOLE PRIVÉE

## SAINTE-ANNE

**L'apprentissage des matières fondamentales à l'école ouvre bien des portes aux élèves…**

**Provoquer des vocations :**

**Devenir cuisinier ?**

Les enfants de maternelle ont réalisé la recette des pancakes puis les ont cuits sur les crêpes party. Ils les ont ensuite dégustés et en ont fait profiter tous les enfants du primaire.



**Ou peut-être futur musicien ?**

Les CM ont participé à un concert au Grenith avec Hélène ESCRIVA et Pierre CUSSAC, musiciens internationaux, après avoir beaucoup répété avec Marie MANSION, du Conservatoire de Redon. Cette performance artistique leur a demandé rigueur et discipline, toujours dans la bonne humeur. Le concert s'est poursuivi avec les interprétations et créations des musiciens, à la trompette basse et à l'accordéon.



**Et si on devenait comédien ?**

Inventer et jouer une histoire en musique: c'est l'atelier auquel ont participé les CM, avec Esther, du conservatoire de Redon, Louis, comédien, et Benjamin, musicien. Nous avons découvert son instrument : un euphonium.

**Ou encore écrivain ?**

Les enfants de GS CP ont pu rencontrer leur auteur fétiche: Manech. Ils ont mené un débat philosophique sur le thème : est-on plus libre quand on est enfant ou bien quand on est adulte ? Puis ils ont travaillé sur le profil de leur futur personnage : " La pitre de la classe". Nous attendons tous avec impatience de découvrir l'histoire des GS CP !



Les CM, quant à eux, ont pris la plume des reporters pour la semaine de la presse : ils ont rédigé les articles du blog, après avoir enquêté pour déjouer les « fakes news » et ne proposer que de l'information vérifiée !

Tous les enfants de l'école ont joué les critiques littéraires, en votant pour les prix des incorruptibles en partenariat avec la médiathèque, après avoir lu un panel de livres.

**Et si nous devenions chercheurs scientifiques ?**

Les petits scientifiques de GS CP ont réalisé des expériences suite à une question qu'ils se sont posés en classe : qu'est-ce qu'un solide et qu'est-ce qu'un liquide ? Ils ont émis des hypothèses pour trouver quelles sont les propriétés des solides et des liquides.

De leur côté, les chercheurs de PS MS ont étudié la fabrication des glaçons !



**Ou mathématicien ?**

Les CE2 et les CM ont participé au concours Kangourou des mathématiques ! Les enfants ont résolu des énigmes de logique, de géométrie, des calculs. Ils ont été persévérants et futés! Ils ont tous gagné des lots variés en fonction de leur classement.

**Et pourquoi ne pas devenir un grand sportif ?**

Les élèves de la GS au CM2 ont bénéficié de séances de natation à la piscine de Redon. Les plus grands sont même descendus dans la fosse de plongée !



Les élèves de CM1-CM2 ont participé à des séances de hand-ball animées par un intervenant spécialisé dans ce domaine.

Les PS MS se sont transformés en lutteurs pendant plusieurs séances, en participant à des jeux d'opposition sans se faire mal.

**Ou encore gendarme ?**

Pauline RIO et le major COBIGO ont sensibilisé les CM au cyber harcèlement. Les élèves ont gagné un diplôme pour prouver qu'ils savent déjouer les dangers d'internet. Les CE ont aussi été sensibilisés au harcèlement scolaire.

A cette occasion, les deux classes ont pu découvrir le métier de gendarme.

**Inviter au voyage :**

Dans le cadre du projet éco-école solidaire, nous avons suivi l'équipe des Hermines en 4L lors de la course solidaire du 4L trophy ! Les enfants ont collecté dans les placards de l'école des fournitures pour compléter deux cartables offerts par l'association Emmaüs de La Gacilly. Syllia et Estelle les ont acheminées jusqu'à Marrakech, au Maroc, puis l'association Enfants du désert les a attribuées à des enfants dans le besoin. Les deux co-pilotes ont expliqué aux élèves comment elles ont rénové et équipé la 4L. De retour de son périple au Maroc, Syllia est revenue voir les enfants de l'école pour leur raconter ses péripéties : pannes de voiture, entraide, douche à l'eau salée, remise des dons de fournitures scolaires, découverte de nouveaux paysages... Les élèves ont pu découvrir des dirhams et des pistils de safran. Crapaud, la 4L ainsi baptisée par les enfants, n'a malheureusement pas pu revenir jusqu'à l'école : elle a eu besoin de repos et de quelques réparations, après cette aventure !

**Autres invitations au voyage :** en Mars, les CE CM sont allés au théâtre voir Papang et découvrir les légendes de l'île de La Réunion. Ils sont aussi allés voir Le peuple loup au cinéma! Les enfants de GS CP sont allés au théâtre de Redon en compagnie des enfants de Théhillac. Ils ont pu assister au spectacle de magie : "Goupil et Kosmao". Grâce à toutes ces découvertes, les élèves aiguisent leur curiosité et leur culture générale.

**Explorer la nature :**

C'est le printemps, la nature s'éveille et les élèves en profitent pour apprendre à l'extérieur.

Les GS CP commencent à aller faire classe en forêt.



Les CE CM ont exploré le terrain de l'école et découvert plusieurs plantes:

- la bourrache, qui a un goût d'huître,
- les orties, qui brûlent la peau,
- le plantain, qui soigne les brûlures d'ortie,
- les boutons d'or, pour savoir si on aime le beurre, selon la légende !

Les CM ont invité la nature à l'intérieur de l'école en organisant un jardin des aromates sur la cour de l'école. Vous y trouverez des fraises, de la menthe, du romarin, de la ciboulette, de la lavande, de la pimprenelle, de la bergamote, de la sarriette, du thym, de la saponaire, de l'origan, du serpolet, du curry, de la mélisse. Les élèves ont ensuite fait une visite guidée pour les plus jeunes.

Les CE1 et les CE2 ont semé des graines de phacélie, de sarrasin, de moutarde, de coriandre, pour créer une « zone de Bzzz » : il s'agit d'une zone de plantes mellifères pour favoriser le nourrissage des insectes pollinisateurs.





Les CE CM ont aussi emmené un petit morceau de nature à la maison : ils ont fabriqué des jardins japonais !

**Apprendre à vivre ensemble**

**Pour développer l'empathie et mieux s'accueillir mutuellement, les enfants ont bénéficié de plusieurs interventions pédagogiques :**

- Vincent, animateur communal, forme les élèves volontaires à la médiation, pour aider les enfants à gérer les petits conflits.
- Les GS CP CE CM ont découvert des livres adaptés à la dyslexie, explication du fonctionnement du cerveau, discussion et éducation à la différence.
- Les élèves de la TPS au CP sont allés au cinéma voir: "Tous pareils et pourtant..."; 4 jolies histoires pour évoquer la différence.
- Les TSP PS MS ont choisi de réaliser une fresque collective sur le thème de la banquise, après avoir étudié les albums d'Emile JADOUL qui met en scène le pingouin Léon.



- Les CM ont appris les bases du secourisme. Ils ont aussi passé la permis vélo avec les animateurs communaux.
- Pour Pâques, nous avons célébré la Vie en ateliers de coopération multi-âges. Les plus grands ont guidé les plus jeunes d'un atelier à l'autre : relais loto (course), fresque sur le chemin de Jésus, temps d'intériorité et de prière, fabrication d'une croix. Rozenn, Père Sébastien et plusieurs parents nous ont accompagnés dans ce moment de joie et de partage.



- La convivialité et le vivre ensemble à l'école Ste Anne, c'est aussi l'organisation de la 47ème fête du boudin, grâce à l'OGEC, aux anciens de Rieux, à Nathalie du Prieuré et à tous les bénévoles qui s'y sont investis ! Une semaine de préparation pour un bon moment de partage et de bonne humeur attendu avec impatience tous les ans par toutes les générations !

**A vos agendas :**

**Vendredi 30 Juin à 19h30 se tiendra la première kermesse boum party ! Spectacle des enfants, stands de jeux, structure gonflable, tombola, boum sous le tilleul, petite restauration et buvette seront au rendez-vous !**



**INSCRIPTIONS :** Gaëlle ONILLON, cheffe d'établissement, est à votre écoute pour découvrir l'école et ses projets.
**Vous pouvez la joindre par mail : ste-anne-rieux@wanadoo.fr, par téléphone : 02 99 91 92 06 (répondeur), sur le blog : https://steannerieux.toutemonecole.fr/ ou sur la page Facebook (contact APEL): https://www.facebook.com/Ecole-Sainte-Anne-Rieux-56-123865979008926/**

## La médiathèque « Du récit à Rieux », un service culturel de proximité

**La médiathèque de Rieux vous accueille tout au long de l'année.**
Vous pouvez y découvrir un fonds documentaire varié (livres, DVD, revues…) pour tous les âges. La consultation sur place est libre. Votre inscription dans une médiathèque vous donne accès à toutes les structures du réseau ! Le prêt de documents est désormais illimité.

Tarif : **14€ pour l'année. Gratuit pour les étudiants** sur présentation de la carte d'étudiant de l'année en cours, les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif de situation de moins de 3 mois, les services civiques sur présentation d'une carte ou d'un contrat et les bénéficiaires de minima sociaux (RSA (revenu de solidarité active), AAH (allocation adulte handicapé), ASS (allocation de solidarité spécifique), ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées), ATA (allocation temporaire d'attente), ASI (allocation supplémentaire d'invalidité), ADA (allocation demandeur d'asile).

La médiathèque est un espace de vie et de rencontres avec de nombreux rendez-vous proposés : ateliers, animations, expositions…

**Elle est ouverte à tous, vous êtes les bienvenus !**

## Animations à venir

**- Atelier scientifique « Le son dans tous ses états »**, le mercredi 21 Juin de 10h à 12h.
Animé par Gérard Spiteri, concepteur animateur d'ateliers scientifiques et ludiques. Pour tous, adultes et enfants à partir de 7 ans. Gratuit. Sur inscription.

**- Lecture - Performance par Émilie SCIOT, le vendredi 23 Juin à 19h.**
D'après " Miettes et confettis", recueil de poésie d'Émilie SCIOT (Octobre 2021). POÉSIE – SLAM - SPOKEN WORD. **Tout public**

Une poésie piquante qui chatouille les paradoxes, caresse nos quêtes d'idéaux, soulève les masques, impertinente. A l'heure où la lune danse encore, entre le trop et le pas assez, à l'heure où l'on transforme ses miettes en confettis… Entre slam et lecture, Émilie propulse les mots, pulse la poésie avec sa voix et son corps.



**Forme interactive :** Proposer au public un tirage au sort des poèmes comme une loterie poétique. Chaque participant est invité tour à tour à écrire ;
à découvrir en soi son voyage poétique ;
à proposer à la poétesse des mots et des images pour son improvisation finale.
**Durée : 50 minutes env.**

- Grâce à la **Zlcotek** prêtée par la Médiathèque Départementale du Morbihan, vous pouvez emprunter des instruments à la médiathèque de Rieux jusqu'au 5 Août. Guitares, ukulélé, cajon, claviers, theremine...
C'est l'occasion de découvrir et de se lancer ! **17 instruments de musique sont proposés au prêt :** 1 guitare classique, 1 guitare classique ¾ (enfant), 1 guitare électrique, 1 guitare électrique ¾ (enfant), 1 guitare basse, 1 ukulélé, 1 cigar box, 1 clavier, 1 accordéon diatonique, 1 clarinette, 1 flûte traversière, 1 saxophone, 1 trombone à coulisse, 1 trompette, 1 ensemble de 3 tongue drums, 1 cajon, 1 moog theremini. Chaque instrument est accompagné de son matériel : housse de transport, méthodes d'apprentissage (sauf pour les percussions), accordeur électronique (guitares), support, ampli et cordons. Une fiche récapitulative plastifiée accompagne chaque instrument. **Le prêt d'un instrument est réservé aux adhérents du réseau des médiathèques**. Il est soumis à la signature de la charte de prêt plaçant l'instrument sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à son retour à la médiathèque. La durée maximale du prêt est de 4 semaines.




**- Exposition des photos du concours** organisé par la municipalité tout au long de l'été.




- La traditionnelle **braderie de livres et de revues** aura lieu **le samedi 2 Septembre de 10h à 12h** sur la terrasse de la médiathèque (annulé en cas de mauvais temps). Vous trouverez dans les cartons documentaires, albums, romans, revues… pour tous les âges et à petits prix !

**Plusieurs animations sont plus ou moins déjà calées pour la fin de l'année :** dans le cadre des Minuscules, ciné-concert dans le cadre du Mois du doc… On vous en dit plus à la rentrée !





## Offre Numérique

**Charlène POTIER, animatrice multimédia de la médiathèque,** assistée de 2 bénévoles dynamiques Yves et Jeanine, propose des **ateliers multimédias réguliers à raison d'un atelier de 1h30 (mercredi et/ou vendredi matin) tous les 15 jours hors vacances scolaires (calendrier disponible sur demande).**

**Les thèmes abordés sont variés :**
- maîtriser le fonctionnement d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone,
- utiliser une messagerie électronique,
- écrire et mettre en forme un texte,
- naviguer et rechercher sur internet…

N'hésitez pas à faire part de vos besoins/envies.

Les ateliers multimédias sont ouverts à tous, abonnés ou non.

**Une inscription préalable est obligatoire, les places étant limitées. 1 € pour les abonnés - 3€ pour les non-abonnés.**

**Renseignements et inscriptions :**
**02 99 91 97 03 - mediatheque@mairiederieux.fr**

**Sarah VALQUE PIRIOU, Conseillère Numérique,** propose régulièrement **(2 vendredis matins par mois)** à la médiathèque de Rieux des permanences numériques pour assister individuellement celles et ceux qui le souhaitent dans la réalisation de démarches administratives qui se font désormais en ligne (carte grise, déclaration CAF, site Améli…), ou qui viendraient avec des interrogations autour du numérique.

**Un accueil pour échanger, poser vos questions, être accompagné dans vos démarches du quotidien, de recherche d'emploi, de santé :**
- démarches administratives : CAF, Améli, CARSAT, Impôts...
- information & orientation
- aide informatique, prise en main matériel, applications, traitement de texte, internet.

**Les vendredis 7 Juillet, 21 Juillet et 25 Août de 9h30 à 12h30 à la médiathèque.**

**Permanences gratuites, sur rendez-vous, ouverts à tous (quelle que soit votre commune) - 07 62 40 71 44**
**sarah.valque.piriou@conseiller-numerique.fr**

## « Retour sur… »

**Spectacle "LE BUREAU DES LECTEURS PERDUS"** par une compagnie rieuxoise !

Plus de 100 spectateurs ont assisté au spectacle **« LE BUREAU DES LECTEURS PERDUS » le samedi 25 mars à 15h** dans la Salle "Le Grénith" à RIEUX.

Le public a adoré ! Pendant 50 mn les spectateurs ont ri, été émus, envoyé des bisous…

Le bureau des lecteurs perdus est un spectacle de mots, de livres et d'objets par Gaëlle Steinberg de la Compagnie Complément d'Objet Insolite (C.O.I).

*"Le Bureau des lecteurs perdus, est une sorte d'agence matrimoniale littéraire où les livres sont en quête d'un lecteur idéal. Coincé entre le service de collectage des livres errants et le guichet des attributions, il obéit à des mécanismes bien rodés. Aux manettes de ce curieux Bureau, une guichetière habituée à être seule avec ses livres abandonnés et sa routine. Que se passe-t-il lorsque des dizaines de lecteurs-spectateurs perdus prennent place en face d'elle ?"*

**Teaser du spectacle (tourné au Grénith le 25 mars !) sur le site internet : https://gaelle-steinberg.net/**



FERMETURE ESTIVALE

La médiathèque sera fermée
**du 8 au 19 août inclus pour congés.**
**Réouverture le mardi 22 août à 14h.**
2 boites de retours sont disponibles côté terrasse. Bel été à tous !

## Informations pratiques

**Contact : 02 99 91 97 03**
**mediatheque@mairiederieux.fr**

**N'hésitez pas à suivre l'actualité de la médiathèque sur sa page Facebook :** Médiathèque « Du récit à Rieux »
et sur le site internet de la commune
**www.rieux-morbihan.fr**
(rubrique Culture et Loisirs).

**Retrouvez tous les services et animations**
à venir du réseau sur le site :
**http://www.mediatheques.redon-agglomeration.bzh**

## Horaires d'ouverture au public

**Pendant la période scolaire :**
- Mardi : 16h30-18h
- Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30
- Fermée le lundi et le Jeudi.

**Pendant les vacances scolaires :**
- Mardi et Jeudi : 14h-18h
- Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30
- Fermée le lundi.

## Basket

**Une journée basket familles en clôture de saison**

**Samedi 13 mai était mis en place une journée basket famille sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Cette journée est venue en remplacement du tournoi club prévu et annulé faute du peu d équipes engagées.**




Organisée sous forme de la nouvelle pratique 3*3, discipline Olympique aux JO de 2024, des rencontres se sont déroulées l'après midi par catégorie d âge. Une catégorie regroupant les parents à même été ouverte ! Puis pour clôturer la journée, un Grand match opposant jeunes et parents mélangés a été lancé ! Partie de rigolade assurée !

**Opération FAIR PLAY**

En cours de saison le club a participé au challenge Fair Play organisé par le comité départemental, il s agit d'une sensibilisation accentuée sur le problème des incivilités recrudescentes chez joueurs comme au niveau des parents.

**Partenariat Basket/Ecoles**

Une convention dénommée OBE pour Opération Basket Ecoles a été signée avec 2 écoles primaires. Celle-ci consiste à ce que le club mette à disposition de l'école un éducateur professionnel pour la pratique ludique du basket, mais cela est aussi un enjeu de santé si l'on suit les recommandations de pratique sportive que doit pratiquer un enfant.

Avec 111 licenciés cette saison et des effectifs stables. Les inscriptions pour la saison prochaine sont ouvertes, des séances de découvertes gratuites seront proposées à la rentrée de septembre. L'école d'arbitrage, également reconduite a intégré cette année les plus jeunes des 10 ans à la formation et connaissance du règlement.

De nombreuses manifestations sont également prévues pour amortir le cout de cotisation. En juin participation à la fête de musique à St Dolay. Le point d'orgue restant l'organisation des moules frites de Rieux le samedi 8 juillet et celui de St Dolay le jeudi 13 juillet.

Enfin, fin Aout un triathlon (pétanque, palets, fléchettes) sera proposé à St dolay. Toute l'actualité du club à suivre sur les réseaux sociaux. **Contact : 06 49 54 40 44**

## Classe des 3

**Vous êtes nés à RIEUX ou vous habitez à RIEUX, Rejoignez-nous**
**SAMEDI 30 Septembre 2023**
A la salle du Grénith, à partir de 18h : Apéritif + repas + soirée dansante. 30 € par personne. La soirée est organisée par un comité de référents par année de naissance.
**Contacter directement votre référent :**

| | | |
|---|---|---|
| **-1933 :** | Pierre LORENT | 06 83 96 41 50 |
| **-1943 :** | Annick LORENT | 06 83 96 41 50 |
| **-1953 :** | Bertrand COTTIN | 06 28 05 74 53 |
| **-1963 :** | Jean-Paul NUE | 06 50 72 12 67 |
| **-1973 :** | Janick MARQUER | 06 68 59 64 54 |
| **-1983 :** | Pierre TORLAY | 06 75 25 88 28 |
| **-1993 :** | Morgane NUE | 06 58 55 16 30 |
| **-2003 :** | Soline LECLERC | 06 68 86 65 28 |

## Tai chi chuan

Les 15 et 16 Avril, des pratiquants chevronnés de tai chi chuan venus de toute la France mais aussi d'Espagne et de Suisse se sont retrouvés dans la salle d'activités de Rieux autour de José Carmona, spécialiste de la discipline qui vient de s'installer dans la commune. Ce dernier propose bénévolement de faire découvrir aux Rieuxois le taichi chuan ainsi que d'autres disciplines apparentées.

Une première réunion d'informations a eu lieu le 12 Mai. Deux cours sont d'ores et déjà envisagés afin de répondre aux attentes des débutants ainsi que de ceux qui possèdent déjà une expérience dans ce domaine. Une nouvelle réunion sera organisée au mois de juin dans le but de finaliser ce projet.

## Fête au Port

Entrée libre

**Samedi 8 juillet 2023 au Parc du Château à Rieux**
**19h : Moules frites / 21h30 : Bal populares - 23h : Feu d'artifice**

**Repas Adultes**
Moules frites ou saucisses frites
Dessert - Café

**REPAS Enfants (-12 ans)**
Saucisses frites - Compote à boire

**Réservation repas :** 07 50 72 90 65 / helloasso.com
**Animation :** "Nuit de folie"
**Avec la participation de l'association :** Handimobile

## Cyclo-club Rieux

**Les Rieuxois de l'école VTT jusqu'au National**

Fidèle à la tradition depuis 1995, 16 jeunes de 10 à 17 ans, de l'école VTT du Club « RIEUX CYCLO-RANDONNEURS », ont participé au critérium départemental VTT et au Concours Départemental d'Education Routière à Locminé du 20 au 22 avril. Au terme de ce rendez-vous, 5 jeunes vététistes rieuxois se sont classés dans les 12 premiers avec un podium (2ème) et 1 jeune a terminé 3ème au Concours d'éducation routière.

Le WE suivant, 7 vététistes ont été sélectionnés pour les épreuves régionales ainsi que 2 pour le concours régional d'éducation routière. De nouveau, 5 jeunes de Rieux sur 8 bretons sélectionnés, ont participé aux épreuves nationales qui se sont déroulées les 19 & 20 Mai à Rambouillet.

**Si vous êtes intéressés, vous êtes invités à contacter José par mail à l'adresse suivante : shenjicontact@gmail.com**





## GANG de Rieux

**Un avant-été radieux**

Beau succès pour la fête de l'avant-été, qui a été organisée ce 17 Juin au port de Rieux. L'événement a commencé à 16h avec une série d'ateliers créatifs et participatifs pour faire découvrir aux habitants de Rieux, et d'ailleurs, les activités que propose la toute nouvelle association, le G.A.N.G. de Rieux. Un acronyme décalé qui rassemble tout un collectif de personnes, heureuses de partager leurs savoirs et leur savoir-faire.

Cette association a été créée dans le but de fonder un tiers-lieu, c'est-à-dire un espace commun d'échanges et de rencontre dans un esprit convivial.

Suite à une soirée jeux dans l'hiver, cette fête de l'avant-été poursuit donc cet objectif de renouer les liens parfois distendus entre des personnes vivants dans un même endroit.

Au programme, gratiferia, ou zone gratuite d'échanges, fabrication de marmites norvégiennes pour conserver la chaleur des plats, découverte de jeux de société encore à l'essai proposés par leurs créateurs même, etc. En parallèle à ces ateliers, des jeux en bois traditionnels ont été proposés.
Toujours dans cet esprit convivial de partage et de rencontre, un banquet, sous la forme d'un pique-nique partagé où chacun amène des plats à faire goûter aux autres, a réuni nombre de convives, enthousiasmés par l'idée. Un concert scène ouverte a suivi, mêlant pêle-mêle musique irlandaise, goguettes, reprise de chansons, et musique du monde.

Déjà finie, cette fête ? Mais attendez, l'été ne fait que commencer ! Proposez-vous aussi vos propres projets, venez nous rencontrer !

**Pour adhérer, ou pour plus de renseignements, contactez le G.A.N.G. au 06 60 24 64 90 ou sur tierslieurieux@gmail.com**

## Ludothèque

**Venez vous amuser**

La ludothèque située dans les locaux du centre social vient d'acheter des nouveaux jeux (plus de 350 jeux actuellement). Mais pour pouvoir emprunter et emporter des jeux chez vous, il est indispensable d'ahdérer à l'association en payant une cotisation annuelle de 20 € et en donnant un chèque de caution de 20 €. Nous avons mis en place un tarif annuel spécial vacances "papi et mamie" de 8 €. Pour les grandes occasions, vous pouvez emprunter nos jeux en bois comme la grenouille ou le billard Hollandais pour 3 € le week-end.
**Renseignement par mail : desjeuxarieux@gmail.com**

## Club d'échecs

**Saison terminée pour les Fous du Roque**

La saison des compétitions officielles est désormais close avec son lot de réussites et de déceptions.
Pour ce qui est des réussites, nous notons que le club qui a vu le jour en 2020, est passé de 3 adhérents (il faut bien commencer petit) à 36 pour cette année.

**Nous avons engagé pas moins de 7 équipes dans différentes compétitions. A savoir :**
- Une équipe première
- Trois équipes de jeunes.
- Trois équipes en Coupe.

De plus, 5 de nos jeunes joueurs se sont présentés en Championnat du Morbihan et 3 se sont qualifiés pour les Championnats de Bretagne. Nous avons par ailleurs, accueillis une journée de Championnat Départemental adultes, ainsi que la phase éliminatoire de Coupe.

**Voilà pour nos réussites.**
Nos seules déceptions viennent des résultats qui ne sont pas encore à la hauteur de nos espérances. En particulier la non-qualification de l'équipe première en Nationale 4.
A noter que notre équipe était déjà montée de division l'an passé.



Cependant, si "Les Fous du Roque" terminent leur saison avec un peu d'amertume en manquant sa place en Nationale 4 d'un point mais se consolent avec la superbe performance de leur jeune espoir, Leonardo DUARTE, 8 ans, qui remporte brillamment le tournoi d'Arradon dans sa catégorie d'âge. **Leonardo a signé un parcours sans faute** en alignant sept victoires en autant de rencontres.

Celui-ci avait déjà donné des signes de son talent en se qualifiant au Championnat de Bretagne dès sa première année de compétition. Les "Fous du Roque" ont ainsi monté en deux ans une véritable pépinière, et Leonardo par son travail et son assiduité en est le meilleur exemple.

Le club est non seulement présent dans les médiathèques de Rieux et de Saint Dolay, mais aussi dans l'Ecole Saint Joseph de Saint Jean la Poterie, ainsi qu'au collège Saint Hilaire à Allaire. Il accueille tous les joueurs qui, comme Leonardo, se montrent soucieux d'évoluer, le lundi et le vendredi à partir de 17 heures au Centre Social de Rieux, ainsi que le samedi après-midi à partir de 14 heures. Son équipe de formateurs les accompagnera dans leur progression. **Renseignements : 06 68 13 43 17**

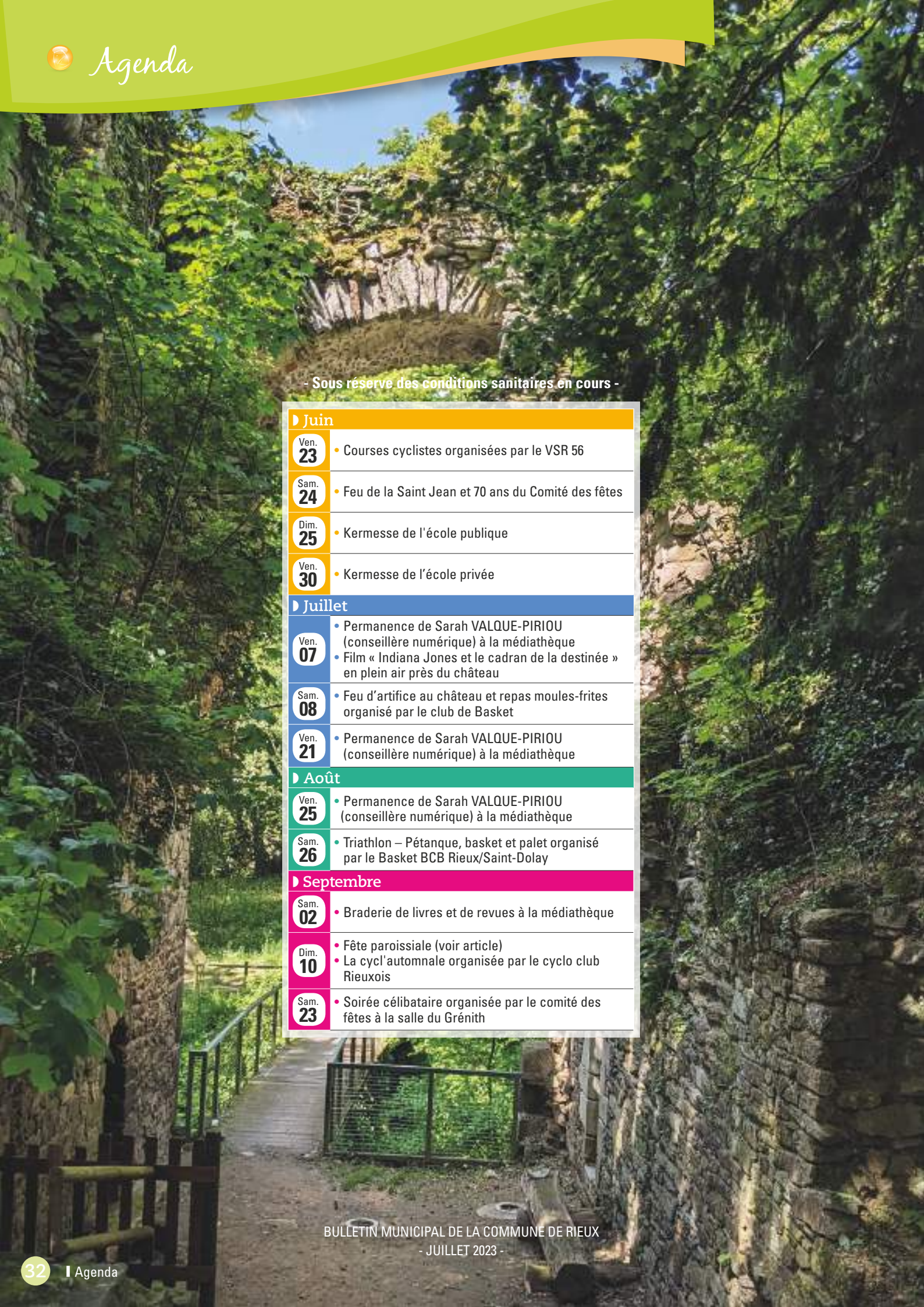
## USSM

**Le club de foot USSM RIEUX-THEHILLAC se porte bien.** **Preuve en est, les bons résultats des équipes seniors pour cet exercice 2022/2023.** En effet, sous la houlette de son nouvel entraîneur- joueur, Sullivan MONNIER, habitant de la commune, les jaunes et noirs ont réalisé une bonne saison; l'équipe A terminant sur le podium de son championnat de R3, les équipes B et C finissant quant à elle 5ème et 6ème de leur championnat de District2 et 3. La Durétie Cup, traditionnel tournoi jeunes de fin de saison, a lui aussi été une réussite, venant ainsi clôturer une saison aboutie de toute l'école de foot, des débutants (U6) aux -13 ans (U13).

Enfin, le Groupement Jeunes du Pays d'Allaire (GJPA), regroupant les -14 ans U14 aux U17, des communes de Rieux, Théhillac, Béganne et Allaire, enregistre lui aussi des résultats plutôt satisfaisants, et demande à perdurer dans le temps. Pour cela, l'USSM RIEUX-THEHILLAC, ainsi que le GJPA est à la recherche de bénévoles et d'éducateurs, afin de pouvoir répondre aux besoins de nos jeunes footballeurs en herbe, source d'avenir pour le club et notre commune.



# Agenda



**- Sous réserve des conditions sanitaires en cours -**

## Juin

| | |
|---|---|
| Ven. 23 | • Courses cyclistes organisées par le VSR 56 |
| Sam. 24 | • Feu de la Saint Jean et 70 ans du Comité des fêtes |
| Dim. 25 | • Kermesse de l'école publique |
| Ven. 30 | • Kermesse de l'école privée |

## Juillet

| | |
|---|---|
| Ven. 07 | • Permanence de Sarah VALQUE-PIRIOU (conseillère numérique) à la médiathèque<br>• Film « Indiana Jones et le cadran de la destinée » en plein air près du château |
| Sam. 08 | • Feu d'artifice au château et repas moules-frites organisé par le club de Basket |
| Ven. 21 | • Permanence de Sarah VALQUE-PIRIOU (conseillère numérique) à la médiathèque |

## Août

| | |
|---|---|
| Ven. 25 | • Permanence de Sarah VALQUE-PIRIOU (conseillère numérique) à la médiathèque |
| Sam. 26 | • Triathlon – Pétanque, basket et palet organisé par le Basket BCB Rieux/Saint-Dolay |

## Septembre

| | |
|---|---|
| Sam. 02 | • Braderie de livres et de revues à la médiathèque |
| Dim. 10 | • Fête paroissiale (voir article)<br>• La cycl'automnale organisée par le cyclo club Rieuxois |
| Sam. 23 | • Soirée célibataire organisée par le comité des fêtes à la salle du Grénith |